

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTERE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DU
DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

Dossier d'Appel d'Offres National Restreint en procédure
d'urgence

N° 0010.../AONR/MINMIDT/CIPM/2024 DU 12 JUIL 2024

RELATIF A L'ETUDE DE FAISABILITE DU PARC INDUSTRIEL A
VOCATION ZONE ECONOMIQUE SPECIALE (ZES) BOIS DANS LA
REGION DE L'EST

FINANCEMENT : BIP/MINMIDT

EXERCICE : 2024

IMPUTATION : 58 29 036 05 330001 361317 911

JUILLET 2024



Sommaire

Pièce n°0 : Lettre d'invitation à soumissionner

Pièce n°1 : Avis d'Appel d'Offres (AAO)

Pièce n°2 : Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO).....

Pièce n°3 : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).....

Pièce n°4 : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).....

Pièce n°5 : Proposition technique-tableaux types

Pièce n°6 : Proposition financière

Pièce n°7 : Termes de Références

Pièce n°8 : Modèle de marché.....

Pièce n°9 : Formulaire et modèles des pièces à utiliser par le Soumissionnaire.....

Pièce n°10 : Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics.....

Pièce n°11 : Grille d'évaluation du dossier technique.....

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

**MINISTERE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT
TECHNOLOGIQUE**

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

Dossier d'Appel d'Offres National Restreint

N°...../AONR/MINMIDT/CIPM/2024 DU

**RELATIF A L'ETUDE DE FAISABILITE DU PARC INDUSTRIEL A
VOCATION ZONE ECONOMIQUE SPECIALE (ZES) BOIS DANS LA
REGION DE L'EST**

FINANCEMENT : BIP/MINMIDT

IMPUTATION : 58 29 036 05 330001 361317 911

DOSSIER DE CONSULTATION



PIECE N° 0:
LETTRES D'INVITATION
A SOUMISSIONNER

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

 MINISTERE DES MINES, DE L'INDUSTRIE
 ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

 SECRETARIAT GENERAL

 DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

 SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL
 ET DE LA MAINTENANCE

 SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

 MINISTRY OF MINES, INDUSTRY
 AND TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT

 SECRETARIAT GENERAL

 DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

 SUB-DEPARTMENT OF BUDGET, EQUIPMENT
 AND MAINTENANCE

 PUBLIC CONTRACTS SERVICE

N° _____ /L/MINMIDT/SG/DAG/SDBMM/SMP/FJA

Yaoundé le _____

LE MINISTRE

A

Monsieur le Directeur Général
 de ETS COSMOS INGINERING
 BP: 30588 TEL: 679 90 84 86
 -Yaoundé-

Objet : Invitation à soumissionner pour la réalisation de l'étude de faisabilité du parc industriel à vocation Zone Economique Spéciale (ZES) bois dans la Région de l'Est

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous informer que vous avez été pré-qualifié pour le projet cité en référence, et que vous êtes par conséquent admis à soumissionner.

Je vous invite dès lors, ainsi que les autres concurrents pré-qualifiés, à soumissionner pour l'exécution dudit Marché.

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré au Services des Marchés Publics du MINMIDT sis à l'immeuble rose, porte 116, moyennant la quittance de paiement des frais d'acquisition au Trésor Public, d'une somme non remboursable de 75 000 (soixante-quinze mille) francs CFA.

Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une caution de soumission de 1.000.000 (un million) francs CFA et doivent être remises au Services des Marchés Publics à une date qui vous sera communiquée ultérieurement.

La présente lettre d'invitation est adressée aux candidats classés par ordre de mérite et inscrits sur la liste restreinte ci-après :

N°	Noms des candidats pré-qualifiés	Adresses
01	ETS COSMOS INGINERING	BP:30588 Yaoundé-CAMEROUN TEL: 679 90 84 86
02	CRESI SARL	BP: 5440 Yaoundé-CAMEROUN TEL: 677 61 97 54
03	POLYGONE SARL	BP: 33872 Yaoundé-Cameroun TEL: 696 56 40 95

Convient-il par la même occasion de préciser que les cabinets d'études ci-dessus mentionnés ne peuvent pas s'associer en groupement.

Aussi, vous saurais-je gré de bien vouloir prendre attache avec le Service des Marchés Publics dans un délai maximum de soixante-douze (72) heures dès réception de la présente lettre, à l'effet de nous confirmer votre participation audit Appel d'Offres, faute de quoi votre désistement sera constaté.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée./-

LE MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE
 ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE (a.l)

Copies:

- ARMP ;
- Président CIPM/MINMIDT ;
- Affichage.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
.....
MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE
ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE
.....
SECRETARIAT GENERAL
.....
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
.....
SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL
ET DE LA MAINTENANCE
.....
SERVICE DES MARCHES PUBLICS
.....

N° _____ /L/MINMIDT/SG/DAG/SDBMM/SMP/FJA

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace Work Fatherland
.....
MINISTRY OF MINES, INDUSTRY
AND TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT
.....
SECRETARIAT GENERAL
.....
DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS
.....
SUB-DEPARTMENT OF BUDGET, EQUIPMENT
AND MAINTENANCE
.....
PUBLIC CONTRACTS SERVICE
.....

Yaoundé le

LE MINISTRE

A

**Monsieur le Directeur Général
de CRESI SARL**

BP: 5440 Cameroun

TEL: 677 61 97 54

- Yaoundé-

Objet : Invitation à soumissionner pour la réalisation de l'étude de faisabilité du parc industriel à vocation Zone Economique Spéciale (ZES) bois dans la Région de l'Est

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous informer que vous avez été pré-qualifié pour le projet cité en référence, et que vous êtes par conséquent admis à soumissionner.

Je vous invite dès lors, ainsi que les autres concurrents pré-qualifiés, à soumissionner pour l'exécution dudit Marché.

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré au Services des Marchés Publics du MINMIDT sis à l'immeuble rose, porte 116, moyennant la quittance de paiement des frais d'acquisition au Trésor Public, d'une somme non remboursable de 75 000 (soixante-quinze mille) francs CFA.

Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une caution de soumission de 1.000.000 (un million) francs CFA et doivent être remises au Services des Marchés Publics à une date qui vous sera communiquée ultérieurement.

La présente lettre d'invitation est adressée aux candidats classés par ordre de mérite et inscrits sur la liste restreinte ci-après :

N°	Noms des candidats pré-qualifiés	Adresses
01	ETS COSMOS INGINERING	BP:30588 Yaoundé-CAMEROUN TEL: 679 90 84 86
02	CRESI SARL	BP: 5440 Yaoundé-CAMEROUN TEL: 677 61 97 54
03	POLYGONE SARL	BP: 33872 Yaoundé-Cameroun TEL: 696 56 40 95

Convient-il par la même occasion de préciser que les cabinets d'études ci-dessus mentionnés ne peuvent pas s'associer en groupement.

Aussi, vous saurais-je gré de bien vouloir prendre attache avec le Service des Marchés Publics dans un délai maximum de soixante-douze (72) heures dès réception de la présente lettre, à l'effet de nous confirmer votre participation audit Appel d'Offres, faute de quoi votre désistement sera constaté.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée./-

**LE MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE
ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE** (a.i)

Copies:

- ARMP ;
- Président CIPM/MINMIDT ;
- Affichage.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE
ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

N° _____ /MINMIDT/SG/DAG/SDBMM/SMP/FJA

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF MINES, INDUSTRY
AND TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET, EQUIPMENT
AND MAINTENANCE

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

Yaoundé le _____

LE MINISTRE

A

Monsieur le Directeur Général

de POLYGONE SARL

BP: 33872 Cameroun

TEL: 696 56 40 95

- Yaoundé-

Objet : Invitation à soumissionner pour la réalisation de l'étude de faisabilité du parc industriel à vocation Zone Economique Spéciale (ZES) bois dans la Région de l'Est

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous informer que vous avez été pré-qualifié pour le projet cité en référence, et que vous êtes par conséquent admis à soumissionner.

Je vous invite dès lors, ainsi que les autres concurrents pré-qualifiés, à soumissionner pour l'exécution dudit Marché.

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré au Services des Marchés Publics du MINMIDT sis à l'immeuble rose, porte 116, moyennant la quittance de paiement des frais d'acquisition au Trésor Public, d'une somme non remboursable de 75 000 (soixante-quinze mille) francs CFA.

Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une caution de soumission de 1.000.000 (un million) francs CFA et doivent être remises au Services des Marchés Publics à une date qui vous sera communiquée ultérieurement.

La présente lettre d'invitation est adressée aux candidats classés par ordre de mérite et inscrits sur la liste restreinte ci-après :

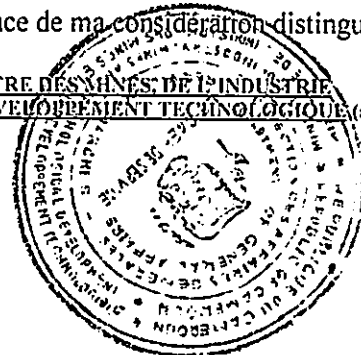
N°	Noms des candidats pré-qualifiés	Adresses
01	ETS COSMOS INGINERING	BP:30588 Yaoundé-CAMEROUN TEL: 679 90 84 86
02	CRESI SARL	BP: 5440 Yaoundé-CAMEROUN TEL: 677 61 97 54
03	POLYGONE SARL	BP: 33872 Yaoundé-Cameroun TEL: 696 56 40 95

Convient-il par la même occasion de préciser que les cabinets d'études ci-dessus mentionnés ne peuvent pas s'associer en groupement.

Aussi, vous saurais-je gré de bien vouloir prendre attache avec le Service des Marchés Publics dans un délai maximum de soixante-douze (72) heures dès réception de la présente lettre, à l'effet de nous confirmer votre participation audit Appel d'Offres, faute de quoi votre désistement sera constaté.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée./-

LE MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE
ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE (a.i)



Copies:

- ARMP ;
- Président CIPM/MINMIDT ;
- Affichage.

1.Avis d'Appel d'Offres (AAO)

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 000010 /AONR/MINMIDT/CIPM/2024
DU 12 JUIL 2024

RELATIF A L'ETUDE DE FAISABILITE DU PARC INDUSTRIEL A VOCATION
ZONE ECONOMIQUE SPECIALE (ZES) BOIS DANS LA REGION DE L'EST.

Financement : *BIP-MINMIDT, Exercice 2024.*

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique lance un Appel d'Offres National Restreint relatif à l'étude de faisabilité du parc industriel à vocation Zone Economique Spéciale (ZES) bois dans la Région de l'Est.

Le présent Appel d'Offres est consécutif à l'Appel à Manifestation d'Intérêt y afférent.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent Marché portent sur l'étude de faisabilité du parc industriel à vocation Zone Economique Spéciale (ZES) bois dans la Région de l'Est.

3. Délais d'exécution

Le délai maximal prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent Appel d'Offres est de **trois (03) mois** à partir de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage de l'exécution des prestations.

4. Allotissement

Le présent Appel d'Offres n'est pas alloti.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **F CFA TTC 50 000 000 (cinquante millions)**.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est restreinte aux Cabinets ci-après retenus lors de la phase de pré-qualification :

N°	Noms des candidats pré-qualifiés	Adresses
1.	ETS COSMOS INGINERING	BP:30588 Yaoundé-CAMEROUN TEL: 679 90 84 86
2.	CRESI SARL	BP: 5440 Yaoundé-CAMEROUN TEL: 677 61 97 54
3.	POLYGONE SARL	BP: 33872 Yaoundé-Cameroun TEL: 696 56 40 95

7. Financement

Les prestations objets du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP) du MINMIDT, exercice 2024, imputation budgétaire : **58 29 036 05 330001 361317 911**.

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés du MINMIDT sis à l'Immeuble Rose, porte 116, Tél : 222 22 27 35 ainsi que sur la plateforme de l'ARMP dès publication du présent avis.

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu au Service des Marchés du MINMIDT sis à l'Immeuble Rose, porte 116, Tél : 222 22 27 35 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de francs CFA 75 000 (soixante-quinze mille) payable au Trésor Public. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en indiquant leur adresse complète (B.P, Fax, Téléphone et e-mail).

10. Remise des Offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original, cinq (05) copies marqués comme tels et une (01) offre témoin destinée à l'ARMP, devra parvenir au Service des Marchés du MINMIDT, porte 116 de l'Immeuble Ministériel « Rose », au plus tard le 07 AOUT 2024 heures. Elles seront présentées sous pli fermé et devront porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
000010 /AONR/MINMIDT/CIPM/2024 DU 07 AOUT 2024 RELATIF A
L'ETUDE DE FAISABILITE DU PARC INDUSTRIEL A VOCATION ZONE
ECONOMIQUE SPECIALE (ZES) BOIS DANS LA REGION DE L'EST.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

11. Cautionnement provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO.

Ladite caution est fixée à 1 000 000 (un million) F CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des offres

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministre des Finances entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des offres s'effectuera dans la salle de session de la CIPM du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique, par la Commission de Passation des Marchés. Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance des offres dont elle a la charge.

Elle se fera en deux (02) temps. L'ouverture des offres administratives et techniques aura lieu

le 13/04/2024
à 13h00 dans la salle de session de la Commission Interne de Passation des Marchés du MINMIDT sis à l'Immeuble Rose, 1^{er} étage porte 153.
L'ouverture des offres financières aura lieu à une date ultérieure et concernera les soumissionnaires qui auront obtenu la note technique minimale requise.

14. Critères d'évaluation

14.1 Critères éliminatoires

Les offres ne satisfaisant pas à au moins un des critères ci-après seront automatiquement rejetées:

- dossier administratif incomplet ou non-conformité d'une pièce administrative 48h après l'ouverture des offres ;
- absence de la caution de soumission ;
- non-respect des modèles de pièces exigées dans le DAO ;
- fausse déclaration ou document falsifié ;
- non-exécution d'un Marché attribué au cours des trois (03) dernières années ;
- offre financière incomplète ;
- présence d'information financière dans l'offre administrative ou technique ;
- omission d'un prix quantifié dans le Bordereau des Prix ;
- Absence d'une capacité financière d'au moins 80% du coût prévisionnel du projet ;
- note technique inférieure à 75/100.

14.2 Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques des soumissionnaires dont les dossiers administratifs auront été jugés conformes sera faite sur cent (100) points sur la base des critères essentiels ci-après :

- présentation générale du prestataire (sur 03 points) ;
- références et chiffre d'affaire du soumissionnaire pour les missions similaires (10 points) ;
- personnel clé de la mission (50 points) ;
- moyens techniques et matériels (logistique) (12 points) ;
- méthodologie et plan de travail (25 points).

TOTAL (100 points).

La formule de calcul de la note technico-financière est : $N = 0,75Nt + 0,25Nf$

$Nf = (100 \times MMd) / MS$

Nf = Score financier soumissionnaire ;

MMd = Montant évalué du moins disant ;

MS = Montant évalué du soumissionnaire ;

Nt = Score technique.

15. Attribution

Le Marché sera attribué au soumissionnaire qui aura proposé l'offre conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres et qui aura été évaluée la mieux disant.

16. Durée de la validité des offres

Les Soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise de ces dernières.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés du MINMIDT sis à l'Immeuble Rose, porte 116.

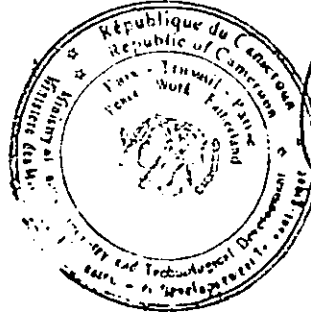
18. Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725/ 699 370 748. /-

Yaoundé, 12 JUIL 2024

Le Ministre des Mines, de l'Industrie
et du Développement Technologique (a.i)

Copies :

- ARMP;
- Président CIPM;
- Affichage.



[Signature]
FUH CALISTUS Gentry

NOTICE OF RESTRICTED NATIONAL CALL FOR TENDER N° 000010/AONR/MINMIDT/CIPM/2024
RELATING TO THE FEASIBILITY STUDY OF THE INDUSTRIAL PARK FOR WOOD SPECIAL
ECONOMIC ZONE (SEZ) IN THE EASTERN REGION.

Funding: BIP-MINMIDT, Fiscal year 2024.

1. Purpose of the Call for Tenders

The Minister of Mines, Industry and Technological Development is launching a Restricted National Call for Tenders relating to the feasibility study of the industrial park for the Special Economic Zone (SEZ) for wood in the Eastern Region.

This Call for Tenders follows the related Call for Expressions of Interest.

2. Consistency of services

The services of this Contract relate to the feasibility study of the industrial park for the Special Economic Zone (SEZ) for wood in the Eastern Region.

3. Execution times

The maximum time limit provided by the Project Owner for carrying out the services covered by this Call for Tenders is three (03) months.

4. Allotment

This call for tenders is not allocated

5. Estimated cost

The estimated cost of the operation following preliminary studies is CFA francs including tax 50,000,000 (fifty million).

6. Participation and origin

Participation in this Call for Tenders is restricted to the following Firms selected during the pre-qualification phase:

N°	Names of pre-qualified candidates	Addresses
1.	ETS COSMOS INGINERING	BP:30588 Yaoundé-CAMEROUN TEL: 679 90 84 86
2.	CRESI SARL	BP: 5440 Yaoundé-CAMEROUN TEL: 677 61 97 54
3.	POLYGONE SARL	BP: 33872 Yaoundé-Cameroun TEL: 696 56 40 95

7. Financing

The services covered by this Call for Tenders are financed by the Public Investment Budget (BIP) of the MINMIDT, financial year 2024, budget allocation: 58 29 036 05 330001 361317 911.

8. Consultation of the Call for Tenders File

The file can be consulted during working hours at the MINMIDT Markets Department located at Immeuble Rose, door 116, Tel: 222 22 27 35 upon publication of this notice.

9. Acquisition of the Tender File

The file can be obtained from the MINMIDT Markets Department located at the Rose Building, door 116, Tel: 222 22 27 35 upon publication of this notice, upon payment of a non-refundable sum of CFA francs 75,000 (seventy five thousand) payable to the Public Treasury. When withdrawing the file, bidders must register by indicating their full address (PO, Fax, Telephone and e-mail).

10. Delivery of offer

Each offer written in French or English in seven (07) copies including one (01) original, five (05) copies marked as such and one (01) sample offer intended for the ARMP, must reach the MINMIDT Contracts Department, door 116 of the "Rose" Ministerial Building, no later than 07 AOUT 2024 p.m. They will be presented in a closed envelope and must bear the words:

1 2 07 JUL 2024 NOTICE OF RESTRICTED NATIONAL CALL FOR TENDER N° 000010 /AONR/MINMIDT/CIPM/2024
RELATING TO THE FEASIBILITY STUDY OF THE INDUSTRIAL PARK FOR WOOD SPECIAL
ECONOMIC ZONE (SEZ) IN THE EASTERN REGION.

"TO ONLY OPEN DURING THE COUNTING SESSION"

11. Provisional bail

Under penalty of rejection, each bidder must attach to their administrative documents, a bid bond established by a first-rate bank approved by the Ministry in charge of Finance and listed in Exhibit 11 of the DAO.

Said deposit is set at 1,000,000 (one million) F CFA and valid for thirty (30) days beyond the original date of validity of the offers.

12. Admissibility of offers

The other required administrative documents must be produced in originals or certified copies by the issuing service in accordance with the stipulations of the Special Regulations of the Call for Tenders.

They must date from less than three (03) months preceding the date of submission of offers or have been established after the date of signature of the Invitation to Tender.

Any offer not in compliance with this Call for Tenders will be declared inadmissible. In particular the absence of the bid bond issued by a first-class bank approved by the Ministry of Finance.

13. Opening of the envelopes

The opening of tenders will take place in the CIPM session room of the Ministry of Mines, Industry and Technological Development, by the Procurement Commission. Bidders can attend this opening session

or be represented by a duly authorized person with perfect knowledge of the offers for which they are responsible.

It will be done in two (02) stages. The opening of administrative and technical offers will take place on ~~7 April~~ at 4 p.m. in the session room of the MINMIDT Internal Procurement Commission located at the Rose Building, 1st floor door 153.

The opening of financial offers will take place at a later date and will concern bidders who have obtained the minimum technical score required.

14. Evaluation criteria

14.1 Elimination criteria

Offers not meeting at least one of the following criteria will be automatically rejected:

- incomplete administrative file or non-compliance of an administrative document 48 hours after the opening of the offers;
- absence of submission security;
- non-compliance with the part models required in the DAO;
- false declaration or falsified document;
- non-execution of an awarded Contract during the last three (03) years;
- incomplete financial offer;
- presence of financial information in the administrative or technical offer;
- absence of a unit price in the Price Schedule;
- technical score less than 75/100.

14.2 Essential criteria

The evaluation of the technical offers of the bidders whose administrative files have been deemed compliant will be made on one hundred (100) points on the basis of the following essential criteria:

- general presentation of the offer (out of 03 points);
- references and turnover of the bidder for similar missions (10 points);
- technical and material resources (12 points)
- key mission personnel (50 points);
- methodology and work plan (25 points).

TOTAL (100 points).

The formula for calculating the technical-financial note is: $N = 0.75N_t + 0.25N_f$

$N_f = (100 \times MMd) / MS$

N_f = Bidder financial score;

MMd = Evaluated amount of the lowest bidder;

MS = Evaluated amount of the bidder;

Nt = Technical score.

15. Assignment

The Contract will be awarded to the tenderer who has proposed the offer which complies with the requirements of the Call for Tender Documents and which has been evaluated as the lowest.

16. Duration of validity of offers

Bidders remain committed to their offers for a period of ninety (90) days from the date of submission of the latter.

17. Additional information

Additional information can be obtained during working hours from the MINMIDT Markets Department located at Immeuble Rose, door 116.

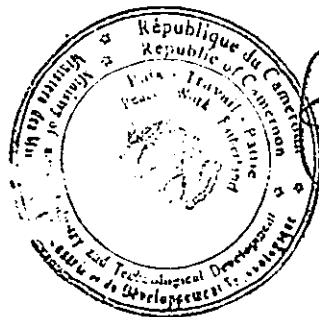
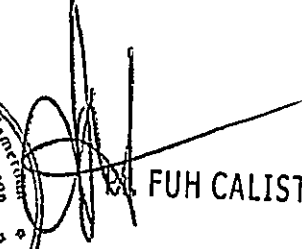
18. For any attempt at corruption or bad practices, please call MINMAP or send an SMS to the following numbers: 673 205 725/ 699 370 748. /-

Yaoundé, 12 JUL 2024

**The Ministry of Mines, Industry
and Technological Development (a.i)**

Copies :

- ARMP;
- Président CIPM;
- Affichage.



FUH CALISTUS Gentry

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° _____/AONR/MINMIDT/CIPM/2024 DU _____

RELATIF A L'ETUDE DE FAISABILITE DU PARC INDUSTRIEL A VOCATION ZONE ECONOMIQUE SPECIALE (ZES) BOIS DANS LA REGION DE L'EST.

Financement : *BIP-MINMIDT, Exercice 2024.*

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique lance un Appel d'Offres National Restreint relatif à l'étude de faisabilité du parc industriel à vocation Zone Economique Spéciale (ZES) bois dans la Région de l'Est.

Le présent Appel d'Offres est consécutif à l'Appel à Manifestation d'Intérêt y afférent.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent Marché portent sur l'étude de faisabilité du parc industriel à vocation Zone Economique Spéciale (ZES) bois dans la Région de l'Est.

3. Délais d'exécution

Le délai maximal prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent Appel d'Offres est de trois (03) mois à partir de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage de l'exécution des prestations.

4. Allotissement

Le présent Appel d'Offres n'est pas alloti.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de F CFA TTC 50 000 000 (cinquante millions).

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est restreinte aux Cabinets ci-après retenus lors de la phase de pré-qualification :

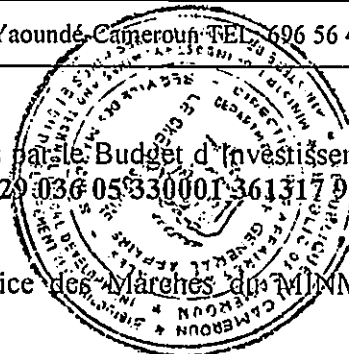
N°	Noms des candidats pré-qualifiés	Adresses
1.	ETS COSMOS INGINERING	BP:30588 Yaoundé-CAMEROUN TEL: 679 90 84 86
2.	CRESI SARL	BP: 5440 Yaoundé-CAMEROUN TEL: 677 61 97 54
3.	POLYGONE SARL	BP: 33872 Yaoundé-Cameroun TEL: 696 56 40 95

7. Financement

Les prestations objets du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP) du MINMIDT, exercice 2024, imputation budgétaire : 58 29 036 05330001 361317 911.

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés du MINMIDT sis à



l'Immeuble Rose, porte 116, Tél : 222 22 27 35 ainsi que sur la plateforme de l'ARMP dès publication du présent avis.

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu au Service des Marchés du MINMIDT sis à l'Immeuble Rose, porte 116, Tél : 222 22 27 35 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de francs CFA 75 000 (soixante-quinze mille) payable au Trésor Public. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en indiquant leur adresse complète (B.P, Fax, Téléphone et e-mail).

10. Remise des Offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original, cinq (05) copies marqués comme tels et une (01) offre témoin destinée à l'ARMP, devra parvenir au Service des Marchés du MINMIDT, porte 116 de l'Immeuble Ministériel « Rose », au plus tard le _____ à 12 heures. Elles seront présentées sous pli fermé et devront porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N° _____/AONR/MINMIDT/CIPM/2024 DU _____ RELATIF A L'ETUDE DE
FAISABILITE DU PARC INDUSTRIEL A VOCATION ZONE ECONOMIQUE SPECIALE
(ZES) BOIS DANS LA REGION DE L'EST.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

11. Cautionnement provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO.

Ladite caution est fixée à 1 000 000 (un million) F CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des offres

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministre des Finances entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des offres s'effectuera dans la salle de session de la CIPM du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique, par la Commission de Passation des Marchés. Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance des offres dont elle a la charge.

Elle se fera en deux (02) temps. L'ouverture des offres administratives et techniques aura lieu le _____ à 13 heures dans la salle de session de la Commission Interne de Passation des Marchés du MINMIDT sis à l'Immeuble Rose, 1^{er} étage porte 153.

L'ouverture des offres financières aura lieu à une date ultérieure et concernera les soumissionnaires qui auront obtenu la note technique minimale requise.

14. Critères d'évaluation

14.1 Critères éliminatoires

Les offres ne satisfaisant pas à au moins un des critères ci-après seront automatiquement rejetées:

- dossier administratif incomplet ou non-conformité d'une pièce administrative 48h après l'ouverture des offres ;
- absence de caution de soumission à l'ouverture;
- non-respect des modèles de pièces exigées dans le DAO ;
- fausse déclaration ou document falsifié ;
- non-exécution d'un Marché attribué au cours des trois (03) dernières années ;
- offre financière incomplète ;
- présence d'information financière dans l'offre administrative ou technique ;
- omission d'un prix quantifié dans le Bordereau des Prix ;
- Absence d'une capacité financière d'au moins 80% du coût prévisionnel du projet (doit être délivrée par la banque de la domiciliation bancaire) ;
- note technique inférieure à 75/100.

14.2 Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques des soumissionnaires dont les dossiers administratifs auront été jugés conformes sera faite sur cent (100) points sur la base des critères essentiels ci-après :

- présentation générale du prestataire (sur 03 points) ;
- références pour les missions similaires et chiffre d'affaire du soumissionnaire (10 points) ;
- personnel clé de la mission (50 points) ;
- moyens techniques et matériels (logistique) (12 points) ;
- méthodologie et plan de travail (25 points).

TOTAL (100 points).

La formule de calcul de la note technico-financière est : $N = 0,75N_t + 0,25N_f$

$N_f = (100 \times MMd) / MS$

N_f = Score financier soumissionnaire ;

MMd = Montant évalué du moins disant ;

MS = Montant évalué du soumissionnaire ;

N_t = Score technique.

15. Attribution

Le Marché sera attribué au soumissionnaire qui aura proposé l'offre conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres et qui aura été évaluée la mieux disant.

16. Durée de la validité des offres

Les Soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise de ces dernières.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés du MINMIDT sis à l'Immeuble Rose, porte 116.



18. Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725/ 699 370 748. /-

Yaoundé, _____

**Le Ministre des Mines, de l'Industrie
et du Développement Technologique (a.i)**

Copies :

- ARMP;
- Président CIPM;
- Affichage.

NOTICE OF RESTRICTED NATIONAL CALL FOR TENDER N°_____/AONR/MINMIDT/CIPM/2024 OF_____/RELATING TO THE FEASIBILITY STUDY OF THE INDUSTRIAL PARK FOR WOOD SPECIAL ECONOMIC ZONE (SEZ) IN THE EASTERN REGION.

Funding: BIP-MINMIDT, Fiscal year 2024.

1. Purpose of the Call for Tenders

The Minister of Mines, Industry and Technological Development is launching a Restricted National Call for Tenders relating to the feasibility study of the industrial park for the Special Economic Zone (SEZ) for wood in the Eastern Region.

This Call for Tenders follows the related Call for Expressions of Interest.

2. Consistency of services

The services of this Contract relate to the feasibility study of the industrial park for the Special Economic Zone (SEZ) for wood in the Eastern Region.

3. Execution times

The maximum time limit provided by the Project Owner for carrying out the services covered by this Call for Tenders is three (03) months.

4. Allotment

This call for tenders is not allocated

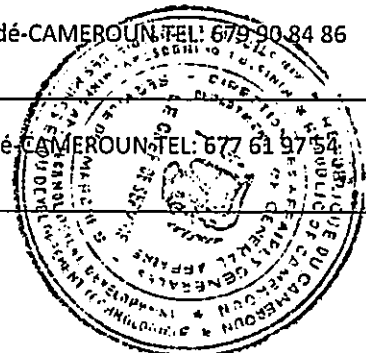
5. Estimated cost

The estimated cost of the operation following preliminary studies is CFA francs including tax 50,000,000 (fifty million).

6. Participation and origin

Participation in this Call for Tenders is restricted to the following Firms selected during the pre-qualification phase:

N°	Names of pre-qualified candidates	Addresses
1.	ETS COSMOS INGINERING	BP:30588 Yaoundé-CAMEROUN, TEL: 679 90 84 86
2.	CRESI SARL	BP: 5440 Yaoundé-CAMEROUN, TEL: 677 61 97 54



3.	POLYGONE SARL	BP: 33872 Yaoundé-Cameroun TEL: 696 56 40 95
----	---------------	--

7. Financing

The services covered by this Call for Tenders are financed by the Public Investment Budget (BIP) of the MINMIDT, financial year 2024, budget allocation: 58 29 036 05 330001 361317 911.

8. Consultation of the Call for Tenders File

The file can be consulted during working hours at the MINMIDT Markets Department located at Immeuble Rose, door 116, Tel: 222 22 27 35 upon publication of this notice.

9. Acquisition of the Tender File

The file can be obtained from the MINMIDT Markets Department located at the Rose Building, door 116, Tel: 222 22 27 35 upon publication of this notice, upon payment of a non-refundable sum of CFA francs 75,000 (seventy five thousand) payable to the Public Treasury. When withdrawing the file, bidders must register by indicating their full address (PO, Fax, Telephone and e-mail).

10. Delivery of offer

Each offer written in French or English in seven (07) copies including one (01) original, five (05) copies marked as such and one (01) sample offer intended for the ARMP, must reach the MINMIDT Contracts Department, door 116 of the "Rose" Ministerial Building, no later than _____ at 12 a.m. They will be presented in a closed envelope and must bear the words:

NOTICE OF RESTRICTED NATIONAL CALL FOR TENDER N°_____/AONR/MINMIDT/CIPM/2024 OF _____RELATING TO THE FEASIBILITY STUDY OF THE INDUSTRIAL PARK FOR WOOD SPECIAL ECONOMIC ZONE (SEZ) IN THE EASTERN REGION.

"TO ONLY OPEN DURING THE COUNTING SESSION"

11. Provisional bail

Under penalty of rejection, each bidder must attach to their administrative documents, a bid bond established by a first-rate bank approved by the Ministry in charge of Finance and listed in Exhibit 11 of the DAO.

Said deposit is set at 1,000,000 (one million) F CFA and valid for thirty (30) days beyond the original date of validity of the offers.

12. Admissibility of offers

The other required administrative documents must be produced in originals or certified copies by the issuing service in accordance with the stipulations of the Special Regulations of the Call for Tenders.

They must date from less than three (03) months preceding the date of submission of offers or have been established after the date of signature of the Invitation to Tender.

Any offer not in compliance with this Call for Tenders will be declared inadmissible. In particular the absence of the bid bond issued by a first-class bank approved by the Ministry of Finance.

13. Opening of the envelopes

The opening of tenders will take place in the CIPM session room of the Ministry of Mines, Industry and Technological Development, by the Procurement Commission. Bidders can attend this opening session or be represented by a duly authorized person with perfect knowledge of the offers for which they are responsible.

It will be done in two (02) stages. The opening of administrative and technical offers will take place on _____ at 1 p.m. in the session room of the MINMIDT Internal Procurement Commission located at the Rose Building, 1st floor door 153.

The opening of financial offers will take place at a later date and will concern bidders who have obtained the minimum technical score required.

14. Evaluation criteria

14.1 Elimination criteria

Offers not meeting at least one of the following criteria will be automatically rejected:

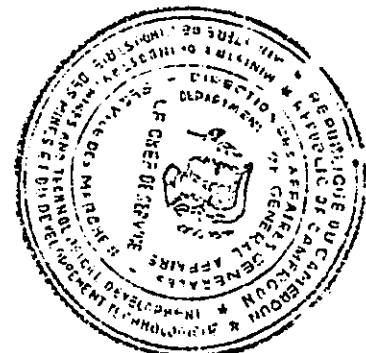
- incomplete administrative file or non-compliance of an administrative document 48 hours after the opening of the offers;
- absence of submission security;
- non-compliance with the part models required in the DAO;
- false declaration or falsified document;
- non-execution of an awarded Contract during the last three (03) years;
- incomplete financial offer;
- presence of financial information in the administrative or technical offer;
- absence of a unit price in the Price Schedule;
- technical score less than 75/100.

14.2 Essential criteria

The evaluation of the technical offers of the bidders whose administrative files have been deemed compliant will be made on one hundred (100) points on the basis of the following essential criteria:

- general presentation of the offer (out of 03 points);
- references and turnover of the bidder for similar missions (10 points);
- technical and material resources (12 points)
- key mission personnel (50 points);
- methodology and work plan (25 points).

TOTAL (100 points).



The formula for calculating the technical-financial note is: $N = 0.75N_t + 0.25N_f$

$N_f = (100 \times MMd) / MS$

N_f = Bidder financial score;

MMd = Evaluated amount of the lowest bidder;

MS = Evaluated amount of the bidder;

N_t = Technical score.

15. Assignment

The Contract will be awarded to the tenderer who has proposed the offer which complies with the requirements of the Call for Tender Documents and which has been evaluated as the lowest.

16. Duration of validity of offers

Bidders remain committed to their offers for a period of ninety (90) days from the date of submission of the latter.

17. Additional information

Additional information can be obtained during working hours from the MINMIDT Markets Department located at Immeuble Rose, door 116.

18. For any attempt at corruption or bad practices, please call MINMAP or send an SMS to the following numbers: 673 205 725/ 699 370 748. /-

Yaoundé, _____

**The Ministry of Mines, Industry
and Technological Development (a.i)**

Copies :

- ARMP;
- Président CIPM;
- Affichage.

PIECE N°2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES



I. GENERALITES

1.1 Le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique sélectionne un Prestataire parmi les candidats dont les noms figurent sur la Lettre d'invitation, conformément à la méthode de sélection spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

Dans le présent Dossier d'Appel Offres, le terme « jour » désigne un jour calendaire.

1.2 Les Candidats sont invités à soumettre un dossier administratif, une proposition technique et une proposition financière pour la prestation des services nécessaires à la mission désignée dans les Termes de Référence. La proposition servira de base aux négociations du contrat et, à terme, au contrat signé avec le Candidat retenu.

La mission sera accomplie conformément au calendrier indiqué dans les Termes de Référence. Lorsque la mission comporte plusieurs phases, la performance du Prestataire durant une phase donnée devra donner satisfaction au Maître d'Ouvrage avant que la phase suivante ne débute.

1.4. Les Candidats doivent s'informer des conditions locales et en tenir compte dans l'établissement de leur proposition. Pour obtenir des informations de première main sur la mission et les conditions locales, il est recommandé aux Candidats, avant de soumettre une proposition, d'assister à la conférence préparatoire aux propositions, si le RPAO en prévoit une. Mais participer à ce genre de réunion n'est pas obligatoire. Les représentants des Candidats doivent contacter les responsables mentionnés dans le RPAO pour organiser une visite ou obtenir des renseignements complémentaires sur la conférence préparatoire. Les Candidats doivent faire en sorte que ces responsables soient avisés de leur visite en temps voulu pour pouvoir prendre les dispositions appropriées.

1.5. Le Maître d'Ouvrage fournit les informations spécifiés dans les Termes de Référence, aide le Prestataire à obtenir les licences et permis nécessaires à la prestation des services, et fournit les données et rapports afférents aux projets pertinents.

1.6. Veuillez noter que :

i. Les coûts de l'établissement de la proposition et de la négociation du contrat, y compris de la visite au maître d'ouvrage, ne sont pas considérés comme des coûts directs de la mission et ne sont donc pas remboursables ; et que

ii. L'Autorité Contractante n'est nullement tenu d'accepter l'une quelconque des propositions qui auront été soumises.

1.7. Les Prestataires fournissent des conseils professionnels objectifs et impartiaux. En toutes circonstances ils défendent avant tout les intérêts du Maître d'Ouvrage, sans faire entrer en ligne de compte l'éventualité d'une mission ultérieure, et qu'ils évitent scrupuleusement toute possibilité de conflit avec d'autres activités ou avec les intérêts de leur société. Les prestataires ne doivent pas être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres Maîtres d'Ouvrages, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité d'exécuter leur tâche au mieux des intérêts du Maître d'Ouvrage.

1.7.1. Sans préjudice du caractère général de cette règle, les Prestataires ne sont pas engagés dans les circonstances stipulées ci-après :

a. Aucune entreprise engagée par l'Autorité contractante pour fournir des biens ou réaliser des prestations pour un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admise à fournir des services de conseil pour le même projet. De la même manière, aucun bureau d'études engagé pour fournir des services de conseil en vue de la préparation ou de l'exécution d'un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admis ultérieurement à fournir des biens, réaliser des prestations, ou assurer des services liés à sa mission initiale pour le même projet (à moins qu'il ne s'agisse d'une continuation de cette mission);

b. Ni les prestataires ni aucune des entreprises qui leur sont affiliées ne peuvent être engagés pour une mission qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec une autre de leurs missions

1.7.2. Comme indiqué à l'alinéa (a) de la clause 1.7.1 Ci-dessus, des Prestataires peuvent être engagés pour assurer des activités en aval lorsqu'il est essentiel d'assurer une certaine continuité, auquel cas le RPAO doit faire état de cette possibilité et les critères utilisés dans la sélection du prestataire doivent prendre en compte la probabilité d'une reconduction. Il appartiendra exclusivement au Maître d'Ouvrage de décider de faire exécuter ou non des activités en aval et, dans l'affirmative, de déterminer quel Prestataire sera engagé à cette fin.

1.8. L'Autorité Contractante exige des soumissionnaires et de ses cocontractants, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. En vertu de ce principe, l'Autorité Contractante :

a. Définit aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante:

Est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;

Se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;

Sont considérées comme des « Pratiques collusoires » toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que l'autorité Contractante en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;

« Pratiques coercitives » désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché

Le « conflit d'intérêt » est une situation dans laquelle l'intérêt financier ou personnel d'un agent ou d'une entité publique est de nature à compromettre la transparence dans la passation des Marchés Publics.

Toute proposition d'attribution est rejetée s'il est prouvé que l'attributaire proposée directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce Marché.

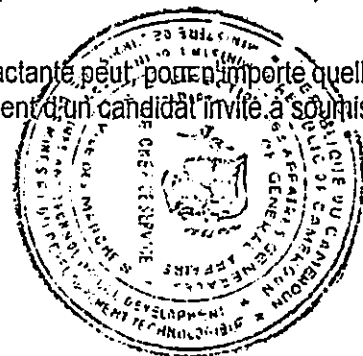
1.9. Les candidats communiquent les renseignements sur les commissions et primes éventuellement réglées ou devant être réglées à des agents en rapport avec la présente proposition, et l'exécution du contrat s'il est attribué au candidat, comme demandé sur le formulaire de proposition financière (lettre de soumission).

1.10. Les candidats ne doivent pas avoir été déclarés exclus de toutes attributions de contrats pour corruption ou manœuvres frauduleuses

II. Eclaircissements, modifications apportés au DAO et recours

2.1 Les Candidats ont jusqu'à une date limite précisée dans le RPAO pour demander des éclaircissements sur l'un quelconque des documents du DAO. Toute demande d'éclaircissement doit être formulée par écrit, et expédiée par courrier, télécopie, ou courrier électronique à l'adresse de l'Autorité Contractante avec copie au Maître d'Ouvrage figurant sur le RPAO. L'Autorité Contractante donne sa réponse par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats destinataires de la lettre d'invitation et envoie des copies de la réponse (en y joignant une explication de la demande d'éclaircissement, sans en identifier l'origine) à tous ceux d'entre eux qui entendent soumettre des propositions.

2.2. A tout moment, avant la soumission des propositions, l'Autorité Contractante peut, pour n'importe quelle raison, soit de sa propre initiative, soit en réponse à une demande d'éclaircissement d'un candidat invité à soumissionner,



modifier l'un des documents du DAO au moyen d'un additif. Tout additif est publié par écrit sous la forme d'un addendum. Les addenda sont communiqués par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats sollicités, et ont force obligatoire pour eux. L'Autorité Contractante avec copie au Maître d'Ouvrage peut, à sa convenance, reporter la date limite de remise des propositions.

2.3. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres y compris la phase de pré-qualification des candidats, et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès de l'Autorité Contractante.

2.4. Le recours doit être adressé au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés publics et au Président de Commission.

Il doit parvenir au plus tard Cinq (05) jours avant la date d'ouverture des offres.

2.5. L'Autorité Contractante dispose de cinq (05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

III. Etablissement des propositions

3.1. Les candidats sont tenus de soumettre une proposition rédigée dans la (les) langue(s) spécifiée(s) dans le RPAO.

Proposition technique

3.2. Lors de l'établissement de la Proposition technique, les Candidats sont censés examiner les documents constituant le présent Dossier d'Appel d'Offres Restreint en détail. L'insuffisance patente des renseignements fournis peut entraîner le rejet d'une proposition. En établissant la Proposition technique, les Candidats doivent prêter particulièrement attention aux considérations suivantes :

Le Candidat qui estime ne pas posséder toutes les compétences nécessaires à la mission peut se les procurer en s'associant avec un ou plusieurs Candidat(s) individuel (s) et/ou d'autres Candidats sous forme de co-entreprise ou de sous-traitance, en tant que de besoin. Les Candidats ne peuvent s'associer avec les autres Candidats sollicités en vue de cette mission qu'avec l'approbation de l'Autorité Contractante, comme indiqué dans le RPAO. Les candidats sont encouragés à rechercher la participation de candidats nationaux en concluant des actes de coentreprise (actes notariés) avec eux ou en leur sous-traitant une partie de la mission ;

Pour les missions reposant sur le temps de travail, l'estimation du temps de travail du personnel est fournie dans le RPAO. Cependant, la proposition doit se fonder sur l'estimation du temps de travail du personnel qui est faite par le Candidat ;

Il est souhaitable que le personnel spécialisé proposé soit composé en majorité de salariés permanents du Candidat ou entretienne avec lui, de longue date une relation de travail stable ;

Le personnel spécialisé proposé doit posséder au minimum l'expérience indiquée dans le RPAO, qu'il aura de préférence acquise dans des conditions de travail analogues à celles du pays où doit se dérouler la mission ;

Il ne peut être proposé un choix de personnel spécialisé, et il n'est autorisé de soumettre qu'un curriculum vitae (CV) par poste.

3.3. Les rapports que doivent produire les Candidats dans le cadre de la présente mission doivent être rédigés dans la (les) langue(s) stipulée(s) dans le RPAO. Il est souhaitable que le personnel du Candidat ait une bonne connaissance pratique des langues française et anglaise ;

3.4. La Proposition technique fournit les informations suivantes à l'aide des Tableaux joints

Une brève description du Candidat et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau 5B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le candidat ;

Toutes les observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par l'Autorité Contractante (Tableau 5C) ;

Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau 5D) ;

La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau 5E) ;

Des curricula vitæ récemment signés par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Candidat habilité à soumettre la proposition (Tableau 5F), accompagnés des copies certifiées des diplômes annoncés.

Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du Candidat et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des dix (10) dernières années ;

Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui, temps) nécessaire

à l'accomplissement de la mission, justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux 5E et 5G) ;

Une description détaillée de la méthode, de la dotation en personnel et du suivi envisagés pour la formation, si le RPAO spécifie que celle-ci constitue un élément majeur de la mission ;

Toute autre information demandée dans le RPAO.

3.5 La Proposition technique ne doit comporter aucune information financière.

Proposition financière

3.6. La Proposition financière doit être établie au moyen des Tableaux types (Pièce 5). Elle énumère tous les coûts afférents à la mission. Si besoin est, toutes les charges peuvent être ventilées par activité.

3.7. La Proposition financière doit présenter séparément les impôts, droits (y compris cotisations de sécurité sociale), taxes et autres charges fiscales applicables en vertu de la législation en vigueur sur les candidats, les sous-traitants et leur personnel (autre que les ressortissants ou résidents permanents du Cameroun), sauf indication contraire dans le RPAO.

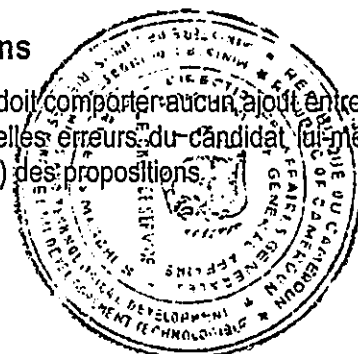
3.8. Les candidats libelleront les prix de leurs services dans la (les) monnaie(s) spécifiée(s) dans le RPAO.

3.9. Les commissions et primes, éventuellement réglées ou devant être réglées par les Candidats en rapport avec la mission, sont précisées dans la lettre de soumission de la Proposition financière (Section 5.A).

3.10. Le RPAO indique combien de temps les propositions doivent demeurer valides à compter de la date de soumission. Pendant cette période, les candidats doivent garder à disposition le personnel spécialisé proposé pour la mission. Le Maître d'Ouvrage fait tout son possible pour mener à bien les négociations dans ces délais. Si celui-ci souhaite prolonger la durée de validité des propositions, les Candidats qui n'y consentent pas sont en droit de refuser une telle prolongation

IV. Soumission, réception et ouverture des propositions

4.1. L'original de la proposition doit être rédigé à l'encre indélébile. Il ne doit comporter aucun ajout entre les lignes ou surcharge sur le texte même, si ce n'est pour corriger les éventuelles erreurs du candidat lui-même, toute correction de ce type devant alors être paraphée par le (les) signataire(s) des propositions.



4.2. Un représentant habilité du candidat doit parapher toutes les pages de la proposition. Son habilitation est confirmée par une procuration écrite jointe aux propositions.

4.3. Pour chaque proposition, les candidats doivent préparer le nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO. Chaque Proposition technique et financière doit porter la mention " ORIGINAL " ou " COPIE ", selon le cas. En cas de différence entre les exemplaires des propositions, c'est l'original qui fait foi.

4.4. Les candidats doivent placer l'original et toutes les copies des pièces administratives énumérées dans le RPAO, dans une enveloppe portant la mention "DOSSIER ADMINISTRATIF ", l'original et toutes les copies de la proposition technique dans une enveloppe portant clairement la mention " PROPOSITION TECHNIQUE ", et l'original et toutes les copies de la Proposition financière, dans une enveloppe scellée portant clairement la mention

" PROPOSITION FINANCIERE " et l'avertissement " NE PAS OUVRIR EN MEME TEMPS QUE LA PROPOSITION TECHNIQUE".

Les Candidats placent ensuite ces trois enveloppes dans une même enveloppe cachetée, laquelle porte l'adresse du lieu de dépôt des soumissions et les renseignements indiqués dans le RPAO, ainsi que la mention " A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT".

4.5. La Caution de Soumission peut être saisie :

a. Si le Soumissionnaire retire son offre durant la période de validité ;

b. Si, dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché, l'attributaire du marché ne parvient pas :

- à souscrire le marché, ou à fournir le cautionnement définitif en application de l'article 11 du RGAO ;

- refuse de recevoir notification du marché

4.6. Le dossier administratif, la proposition technique et la Proposition financière dûment établis doivent être remis à l'adresse indiquée au plus tard à la date et à l'heure figurant dans le RPAO. Toute proposition reçue après l'heure limite de soumission des propositions est retournée à l'expéditeur sans avoir été ouverte.

4.7. Dès que l'heure limite de remise des propositions est passée, les dossiers administratif et technique sont ouverts par la Commission de Passation des Marchés. La Proposition financière reste cachetée et est confiée au Président de la Commission de Passation des Marchés compétente qui la conserve jusqu'à la séance d'ouverture des propositions financières

V. Evaluation des propositions

5.1. Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le Président de la Commission de Passation des Marchés peut, s'il le désire, demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre. La demande d'éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par la sous-commission d'analyse lors de l'évaluation des soumissions.

5.2. Sous réserve des dispositions de l'alinéa 1 susvisé, les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la Sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

5.3. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer les propositions de la Commission des Marchés, relatives à l'évaluation et la comparaison des offres ou les décisions de l'Autorité Contractante vue de l'attribution d'un marché, pourra entraîner le rejet de son offre.

Evaluation des Propositions techniques

5.4. La Sous-commission d'analyse mise en place par la Commission de Passation des Marchés évalue les propositions techniques sur la base de leur conformité aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation, des sous- critères (en règle générale, pas plus de trois par critère) et du système de points spécifiés dans le RPAO. Chaque proposition conforme se voit attribuer un score technique (St). Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne satisfait pas à des aspects importants des termes de référence, ou n'atteint pas le score technique minimum spécifié dans le RPAO.

5.5. A l'issue de l'évaluation de la qualité technique, l'Autorité Contractante avise les candidats dont les propositions n'ont pas obtenu la note de qualification minimum, que leurs offres n'ont pas été retenues ; leurs propositions financières leur seront donc restituées sur demande, sans avoir été ouvertes à l'issue du processus de sélection. L'Autorité Contractante dans le même temps, avise les Candidats qui ont obtenu la note de qualification minimum, et leur indique la date, l'heure et le lieu d'ouverture des propositions financières. Cette notification peut être adressée par courrier recommandé, télécopie ou courrier électronique.

Ouverture et évaluation des propositions financières et recours

5.6. Les propositions financières sont ouvertes par la Commission de Passation des Marchés, en présence des représentants des Candidats qui désirent y assister. Le nom du candidat et les prix proposés sont lus à haute voix et consignés par écrit lors de l'ouverture des Propositions financières. L'Autorité Contractante dresse un procès-verbal de la séance.

5.7. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la Commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'ARMP, une copie paraphée des offres des soumissionnaires.

5.8. En cas de recours, il doit être adressé au Maître d'Ouvrage avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics.

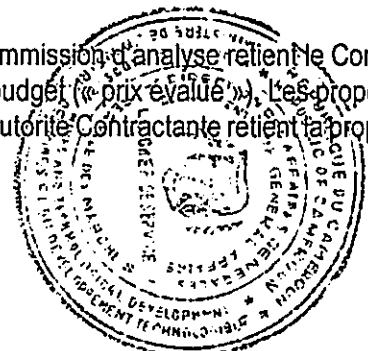
Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

5.9. La Sous-commission d'analyse établit si les Propositions financières sont complètes (c'est-à-dire si tous les éléments de la Proposition technique correspondante ont été chiffrés ; corrige toute erreur de calcul, et convertit les prix exprimés en diverses monnaies en francs CFA. Les cours de vente officiels utilisés à cet effet, fournis par la BEAC, sont ceux en vigueur à la date limite de dépôt des propositions. L'évaluation est faite sans tenir compte des impôts, droits, taxes et autres charges fiscales tels que définis au para- graphe 3.7.

5.10. En cas de sélection qualité - coût, la proposition financière conforme la moins disante (Fm) reçoit un score financier (Sf) de 100 points. Les scores financiers (Sf) des autres Propositions financières sont calculés comme indiqué dans le RPAO. Les propositions sont classées en fonction de leurs Scores technique (St) et financier (Sf) combinés après introduction de pondérations (T étant le poids attribué à la Proposition technique et P le poids accordé à la Proposition financière ; $T + P$ étant égal à 100, comme indiqué dans le RPAO. Le Candidat ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé est invité à des négociations comme potentiel attributaire du Marché.

5.11. En cas de sélection dans le cadre d'un budget déterminé, la Sous-commission d'analyse retient le Consultant ayant remis la Proposition technique la mieux classée dans les limites du budget (« prix évalué »). Les propositions dépassant ce budget sont rejetées. En cas de sélection au moindre coût, l'Autorité Contractante retient la proposition



la moins disante (« prix évalué ») parmi celles qui ont obtenu le score technique minimum requis. Dans les deux cas, le Consultant sélectionné est invité à des négociations.

5.12. Sous peine de rejet, l'offre financière devra être en adéquation avec l'offre technique.

VI. Négociations

6.1. Les négociations auront lieu à l'adresse indiquée dans le RPAO, entre l'Autorité Contractante et/ou le Maître d'Ouvrage et le candidat dont la proposition est retenue, l'objectif étant de parvenir à un accord sur tous les points et de signer un contrat.

En aucun cas des négociations ne peuvent être conduites avec plus d'un candidat à la fois. Ces négociations, qui ne doivent pas porter sur les prix unitaires, sont sanctionnées par un procès-verbal signé par les deux parties.

6.2. Les négociations comportent une discussion de la Proposition technique, de la méthodologie proposée (plan de travail), de la dotation en personnel et de toute suggestion faite par le Candidat pour améliorer les Termes de référence. L'Autorité Contractante et/ou le Maître d'Ouvrage et le candidat mettent ensuite au point les termes de référence finaux, la dotation en personnel, et les diagrammes à barres indiquant les activités, le personnel utilisé, et le temps passé sur le terrain et au siège, le temps de travail en mois, les aspects logistiques et les conditions d'établissement des rapports. Le plan de travail et les termes de référence finaux qui ont été convenus sont ensuite intégrés à la « description des services », qui fait partie du contrat. Il faut veiller tout particulièrement à obtenir du candidat retenu le maximum qu'il puisse offrir dans les limites du budget disponible, et à définir clairement les informations que le Maître d'Ouvrage doit fournir pour assurer la bonne exécution de la mission.

6.3. Les négociations financières visent notamment à préciser (le cas échéant) les obligations fiscales du Candidat en République du Cameroun, et la manière dont elles sont prises en compte dans le contrat ; elles intègrent aussi les modifications techniques convenues au coût des services. Sauf circonstances exceptionnelles, les négociations financières ne portent ni sur les taux de rémunération du personnel (pas de décomposition de ces taux), ni sur d'autres taux unitaires quel que soit le mode de sélection.

6.4. Ayant fondé son choix du Candidat, entre autres, sur une évaluation du personnel spécialisé proposé, l'Autorité Contractante entend négocier le contrat sur la base des experts dont le nom figure dans la proposition. Préalablement à la négociation du contrat, l'Autorité Contractante exige l'assurance que ces experts soient effectivement disponibles. Elle ne prend en considération aucun remplacement de ce personnel durant les négociations, à moins que les deux parties ne conviennent que ce remplacement a été rendu inévitable par un trop grand retard du processus de sélection, ou que ces remplacements sont indispensables à la réalisation des objectifs de la mission. Si tel n'est pas le cas, et s'il est établi que le Candidat a proposé une personne clé sans s'être assuré de sa disponibilité, la société peut être disqualifiée.

6.5. Les négociations s'achèvent par un examen du projet de contrat. En conclusion des négociations, l'Autorité Contractante et le candidat paraphent le contrat convenu. Si les négociations échouent, l'Autorité Contractante invite le Candidat dont la proposition a été classée en deuxième position à des négociations.

VII. Attribution du contrat

7.1 Le Contrat est signé une fois les négociations menées à bien. Le Maître d'Ouvrage avise alors dans les meilleurs délais les autres Candidats que leur proposition n'a pas été retenue.

7.2 Le candidat est censé commencer sa mission à la date et au lieu spécifiés dans le RPAO.

VIII. Publication des résultats d'attribution et recours

8.1. L'Autorité Contractante communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'Observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.

8.2. L'Autorité Contractante est tenue de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.

8.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics.

8.4. En cas de recours tel que prévu par le Code des marchés publics, il doit être adressé au Ministre en charge des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué et au Président de la Commission.

Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats

IX. Confidentialité

Aucun renseignement concernant l'évaluation des propositions et les recommandations d'attribution ne doit être communiqué aux Candidats ayant soumis une proposition ou à toute autre personne n'ayant pas qualité pour participer à la procédure de sélection, tant que l'attribution du contrat n'a pas été notifiée au Candidat gagnant.

X. Signature du marché

10.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés concernée pour examen et adoption.

10.2. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché, à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la Commission des Marchés compétente et souscrit par l'attributaire.

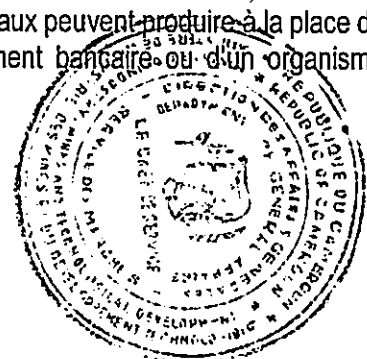
10.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

XI. Cautionnement définitif

11.1. Dans les vingt-(20) jours suivant la notification du marché par l'Autorité Contractante le prestataire fournira au Maître d'Ouvrage un Cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.

11.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant du marché, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.

11.3. Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.



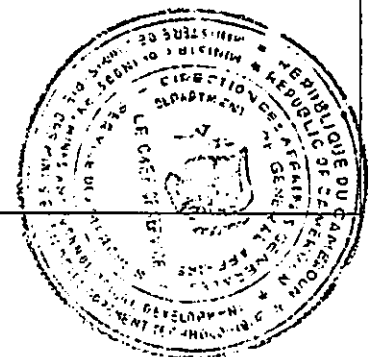
11.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation du marché dans les conditions prévues dans le CCAG.

PIECE N° 3. REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES



Références du RPAO	Généralités
1.1.	<p>OBJECTIF PRINCIPAL DE L'ÉTUDE</p> <p>Il s'agit de réaliser une étude de faisabilité du parc industriel à vocation Zone Economique Spéciale (ZES) bois dans la Région de l'Est.</p> <p>De manière spécifique, le Cocontractant devra réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une étude de marché, en vue d'approfondir l'étude de marché préliminaire pour comprendre la demande potentielle, la concurrence, les tendances du marché et les opportunités. Cela permet de s'assurer que le projet est aligné sur les besoins du marché et qu'il a un avantage compétitif ; - une étude d'approvisionnement, visant à déterminer les sources d'approvisionnement les plus viables et à planifier en conséquence le modèle d'approvisionnement en bois du projet de Parc industriel projeté ; - une étude technique, visant à approfondir la faisabilité technique des choix stratégiques formulés par l'étude de faisabilité du projet, en détaillant les aspects liés à la mise en œuvre des technologies, à l'infrastructure nécessaire, à l'aménagement du site aux compétences techniques requises, et aux éventuelles contraintes techniques ; - une étude financière, afin d'analyser les coûts prévisionnels du projet, y compris les investissements initiaux, les coûts opérationnels, les coûts de maintenance et les revenus anticipés. L'objectif étant de déterminer la viabilité financière du projet et son potentiel de rentabilité ; - une étude socio-économique, en vue d'examiner les implications du projet sur les aspects sociaux et économiques, y compris les emplois créés, les effets sur la qualité de vie locale, et les avantages économiques pour la communauté ; - une analyse des risques, visant à identifier les risques potentiels associés à la mise en œuvre du projet et proposer des stratégies pour les atténuer. Cela peut inclure des risques liés à la technologie, à l'environnement, aux coûts, à la gestion etc. <p>Nom et adresse de l'Autorité Contractante : MINMIDT</p>
1.2.	Délai d'exécution : trois (03) mois.
1.3.	Nom et adresse du Maître d'Ouvrage : le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
2.	Source de financement : Budget d'Investissement Public (BIP) du MINMIDT, exercice 2024.

3.	<p>Liste des candidats pré qualifiés :</p> <table border="1" data-bbox="224 320 1434 555"> <thead> <tr> <th data-bbox="224 320 318 376">N°</th> <th data-bbox="318 320 863 376">Noms des candidats pré-qualifiés</th> <th data-bbox="863 320 1434 376">Adresses</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="224 376 318 432">01</td> <td data-bbox="318 376 863 432">ETS COSMOS INGINERING</td> <td data-bbox="863 376 1434 432">BP:30588 Yaoundé-CAMEROUN TEL: 679 90 84 86</td> </tr> <tr> <td data-bbox="224 432 318 488">02</td> <td data-bbox="318 432 863 488">CRESI SARL</td> <td data-bbox="863 432 1434 488">BP: 5440 Yaoundé-CAMEROUN TEL: 677 61 97 54</td> </tr> <tr> <td data-bbox="224 488 318 555">03</td> <td data-bbox="318 488 863 555">POLYGONE SARL</td> <td data-bbox="863 488 1434 555">BP: 33872 Yaoundé-Cameroun TEL: 696 56 40 95</td> </tr> </tbody> </table>	N°	Noms des candidats pré-qualifiés	Adresses	01	ETS COSMOS INGINERING	BP:30588 Yaoundé-CAMEROUN TEL: 679 90 84 86	02	CRESI SARL	BP: 5440 Yaoundé-CAMEROUN TEL: 677 61 97 54	03	POLYGONE SARL	BP: 33872 Yaoundé-Cameroun TEL: 696 56 40 95
N°	Noms des candidats pré-qualifiés	Adresses											
01	ETS COSMOS INGINERING	BP:30588 Yaoundé-CAMEROUN TEL: 679 90 84 86											
02	CRESI SARL	BP: 5440 Yaoundé-CAMEROUN TEL: 677 61 97 54											
03	POLYGONE SARL	BP: 33872 Yaoundé-Cameroun TEL: 696 56 40 95											
4.	<p>Critères d'évaluation</p> <p>Critères éliminatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> - dossier administratif incomplet ou non-conformité d'une pièce administrative 48h après l'ouverture des offres ; - absence de caution de soumission ; - non-respect des modèles de pièces exigées dans le DAO ; - fausse déclaration ou document falsifié ; - non-exécution d'un Marché attribué au cours des trois (03) dernières années ; - offre financière incomplète ; - présence d'information financière dans l'offre administrative ou technique ; - omission d'un prix quantifié dans le Bordereau des Prix ; - Absence d'une capacité financière d'au moins 80% du coût prévisionnel du projet ; - note technique inférieure à 75/100. <p>14.2 Critères essentiels</p> <p>L'évaluation des offres techniques des soumissionnaires dont les dossiers administratifs auront été jugés conformes sera faite sur cent (100) points sur la base des critères essentiels ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation générale du prestataire (sur 03 points) ; - références et chiffre d'affaire du soumissionnaire pour les missions similaires (10 points) ; - personnel clé de la mission (50 points) ; - moyens techniques et matériels (12 points) ; - méthodologie et plan de travail (25 points). <p style="padding-left: 40px;">TOTAL (100 points)</p> <p>La formule de calcul de la note technico-financière est : $N = 0,75Nt + 0,25Nf$</p> <p>$Nf = (100 \times MMd) / MS$</p> <p>Nf = Score financier soumissionnaire ;</p> <p>MMd = Montant évalué du moins disant ;</p> <p>MS = Montant évalué du soumissionnaire ;</p> <p>Nt = Score technique.</p>												



5.	Langue de l'offre : Français ou anglais
6.	<p>La liste des documents sur la qualification visée à l'article 12 devra être complétée et groupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :</p> <p>L'ENVELOPPE EXTERIEURE</p> <p>Les plis contenant les soumissions comportent une enveloppe extérieure anonyme portant la mention :</p> <p>AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° _____/AONR/MINMIDT/CIPM/2024 DU _____ RELATIF A L'ETUDE DE FAISABILITE DU PARC INDUSTRIEL A VOCATION ZONE ECONOMIQUE SPECIALE (ZES) BOIS DANS LA REGION DE L'EST.</p> <p style="text-align: center;">« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »</p> <p>ENVELOPPE A : DOSSIER ADMINISTRATIF</p> <p>Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. La déclaration d'intention de soumissionner datée, signée et timbrée (suivant le modèle joint); b. Une attestation d'immatriculation timbrée ; c. Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de première instance datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres ; d. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances; e. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'un montant de F CFA 75 000 (soixante-quinze mille) non remboursable. f. La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant égal à F CFA 1 000 000 (un million) et d'une durée de validité de Quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances ; g. Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'autorité compétente de l'organisme chargée de la régulation ; h. Une attestation pour soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois ; i. Une attestation de conformité fiscale timbrée en cours de validité ; j. un registre de commerce complété le cas échéant par un pouvoir au(x) signataire(s) d'engager avec toutes les conséquences de droit la/les entreprise(s) pour la (les)quelle(s) la soumission est présentée ; k. un plan de localisation de la structure, daté, signé et timbré. <p>N.B : toutes les pièces du dossier administratif doivent dater de moins de trois mois</p> <p>ENVELOPPE B : OFFRE TECHNIQUE</p> <p>Composition du dossier technique</p> <p>Le dossier technique devra comprendre :</p>

a) La liste du personnel clé

Chaque candidat devra fournir la liste définissant le personnel clé à mettre en place pour l'accomplissement de la mission ci-dessus définie, accompagnée :

- ❖ du curriculum vitae de chaque expert daté et signé ;
- ❖ de la copie certifiée conforme du diplôme de chaque expert ;
- ❖ de la définition des affectations aux tâches pour chaque expert.

Le personnel devra comprendre, entre autres compétences :

N°	Experts	Qualifications/Expérience
1.	Chef de mission (E1)	Economiste (Ingénieur ou Universitaire Bac+5 au moins) avec une expérience avérée en Gestion des projets industriels de 08 ans minimum ;
2.	Industriel (E2)	Ingénieur Bac+5 au moins en Génie Industriel, avec une connaissance approfondie des processus de transformation du bois et une expérience d'au moins 05 ans.
3.	Ingénieur en Génie Civil ou en Aménagement du Territoire (E3)	Ingénieur Bac+5 en Génie Civil, avec des compétences avérées dans la conception et la planification d'infrastructures industrielles, une expérience de la gestion de projets d'aménagement de sites industriels d'au moins 05 ans et une bonne connaissance des normes de construction et des réglementations en matière d'infrastructures ;
4.	Expert forestier (E4)	Ingénieur Bac+5 en eau et forêts, spécialisé en foresterie, ayant une parfaite connaissance de la législation en vigueur dans le secteur des forêts, et une expérience avérée dans la gestion durable des forêts d'au moins 05 ans ;
5.	Analyste Financier (E5)	Ingénieur Bac+5 au moins en finance, avec des compétences avérées en montage financier des projets
6.	Juriste spécialisé en Droit de l'Environnement et Droit des Affaires (E6)	Universitaire, Bac+5 au moins, spécialisé en droit de l'Environnement et Droit des Affaires, avec une expérience avérée d'au moins 05 ans dans la rédaction de documents juridiques liés au développement industriel.

b) Les références du Candidat

Le candidat présentera ses références pour les projets similaires effectués au Cameroun ou à l'étranger au cours des cinq (05) dernières années.

Pour être validé, chaque référence en prestation de même nature devra être justifiée par des copies claires et lisibles des documents suivants :

- ❖ l'extrait du contrat (pages de présentation, et pages de signature)
- ❖ le certificat de bonne exécution ou procès-verbal délivré par le Maître d'Ouvrage ou tout autre document y tenant lieu,



- c) Chiffre d'affaires au cours des cinq dernières années ;
- d) Méthodologie et plan de travail ;
- e) Logistique.

ENVELOPPE C : OFFRE FINANCIERE

Elle regroupe tous les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :

- C.1. La soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur, signée et datée ;
- C.2. Etat récapitulatif des coûts dûment remplis et signé ;
- c.3. Etat récapitulatif des coûts dûment remplis et signé ;
- c.4. Coûts unitaires du personnel clé dûment rempli et signé ;
- c.5. Coûts unitaires du personnel d'exécution dûment rempli et signé ;
- c.6. Ventilation de la rémunération par activité dûment rempli et signé ;
- c.7 frais remboursables dûment rempli et signé ;
- c.8. Autres frais divers dûment rempli et signé;
- c.9. cadre du bordereau des prix unitaires dûment rempli et signé;
- c.10. cadre du détail estimatif dûment rempli et signé;
- c.11. Cadre du Sous-détail des prix unitaires et/ou la décomposition des prix forfaitaires dûment rempli et signé ;

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres, sous réserve des dispositions de l'Article 19.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de caution de soumission.

Prix et monnaie de l'offre

13.2.	Les prix du Marché ne sont pas révisables.
15.2 et 15.3	Monnaie (s) de l'offre du pays de l'Autorité Contractante (francs CFA) :
17.3.	Délai de recette des prestations : trois (03) mois

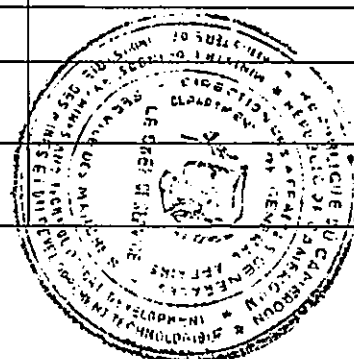
Préparation et dépôt des offres

19.1.	Montant de la caution de soumission : Chaque soumissionnaire devra joindre une caution de soumission d'un montant égal à F CFA 1 000 000 (un million)
20.1.	Période de validité des offres : La période de validité des offres est de Quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite de dépôt des offres.
22.1.	Nombre de copies de l'offre qui doivent être remplies et envoyées en sept (07) exemplaires dont

	un original, cinq (05) copies marqués comme tels et une (01) offre témoin destinée à l'ARMP.
22.2.	Adresse de l'Autorité Contractante à utiliser pour l'envoi des offres : Le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique Numéro de l'Appel d'Offres : Appel d'Offres N° _____/AONO/MINMIDT/CIPM/2024
23.1.	Date et heure limites de dépôt des offres : les offres devront être déposées, au Service des Marchés du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique, sis à l'Immeuble Rose, porte 116, Tél : 222 22 27 35, au plus tard le _____ à 12 heures.
26.1.	Lieu, date et heure de l'ouverture des plis : L'ouverture des offres s'effectuera dans la salle de session du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique, par la Commission de Passation des Marchés. Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance des offres dont elle a la charge. L'ouverture des plis se fera en deux (02) temps. L'ouverture des offres administratives et techniques aura lieu le _____ à 13 heures dans la salle de session de la Commission Interne de Passation des Marchés du MINMIDT sis à l'Immeuble Rose, 1 ^{er} étage porte 153. L'ouverture des offres financières aura lieu à une date ultérieure et concernera les soumissionnaires qui auront obtenu la note technique minimale requise.
Attribution du Marché	
43.1 et 43.2	Le Marché sera attribué au soumissionnaire qui aura présenté une offre conforme au Dossier d'Appel d'Offres et évaluée la mieux-disante, disposant des capacités techniques et financières requises pour exécuter l'exécuter de façon satisfaisante.

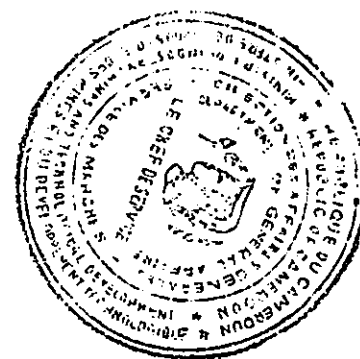
Critères d'évaluation du Dossier Technique

Profil des experts		Notation	Observations
Chef de mission (E1) Economiste : 10 points	Diplôme BAC+5 en sciences économiques (Attestation de présentation de l'original du diplôme)	2	
	Nombre d'années d'expérience générale : 0 pts pour expérience [1-5]ans ; 02 pts pour expérience [6-09]ans ; 03 pts pour expérience supérieure \geq 10 ans	3	
	Nombre de projets similaires auxquels le concerné a participé (\geq 2)	2	
	Nombre de projets similaires auxquels le concerné a participé en qualité de chef de mission (\geq 1)	2	
	CV+ Attestation de disponibilité + photocopie CNI signée	1	
industriel (E2) : 08 points	Diplôme BAC+5 en génie industriel (Attestation de présentation de l'original du diplôme)	2	
	Nombre d'années d'expérience générale : 01 pt pour expérience [1-3]ans ; 02 pts pour expérience [3-5]ans	3	



	et 03 pts pour expérience supérieure à 05 ans		
	Nombre de projets similaires auxquels le concerné a participé (≥ 2)	2	
	CV+ Attestation de disponibilité + photocopie CNI signée	1	
Ingénieur en Génie Civil ou en Aménagement du Territoire (E3): 08 points	Diplôme BAC+5 Ingénieur Bac+5 en Génie Civil, avec des compétences avérées dans la conception et la planification d'infrastructures industrielles, une expérience de la gestion de projets d'aménagement de sites industriels et une bonne connaissance des normes de construction et des réglementations en matière d'infrastructures.	2	
	Nombre d'années d'expérience générale : 01 pt pour expérience 1-3 ans ; 02 pts pour expérience 3-5 ans et 03 pts pour expérience supérieure à 05 ans	3	
	Nombre de projets similaires auxquels le concerné a participé (≥ 2)	2	
	CV+ Attestation de disponibilité + photocopie CNI signée	1	
Expert forestier (E4): 08 points	Diplôme BAC+5 en eau et forêts, spécialisé en foresterie, ayant une parfaite connaissance de la législation en vigueur dans le secteur des forêts, et une expérience avérée dans la gestion durable des forêts	2	
	Nombre d'années d'expérience générale : 01 pt pour expérience 1-3 ans ; 02 pts pour expérience 3-5 ans et 03 pts pour expérience supérieure à 05 ans	3	
	Nombre de projets similaires auxquels le concerné a participé (≥ 2)	2	
	CV+ Attestation de disponibilité + photocopie CNI signée	1	
Analyste Financier (E5) :08 points	Ingénieur Bac+5 au moins en finance, avec des compétences avérées en montage financier des projets	2	
	Nombre d'années d'expérience générale : 01 pt pour expérience 1-3 ans ; 02 pts pour expérience 3-5 ans et 03 pts pour expérience supérieure à 05 ans	3	
	Nombre de projets similaires auxquels le concerné a participé (≥ 2)	2	
	CV+ Attestation de disponibilité + photocopie CNI signée	1	
Juriste spécialisé en Droit de l'Environnement et Droit des Affaires (E6) : 08 points	Diplôme BAC+5 spécialisé en droit, avec une expérience avérée dans la rédaction de documents juridiques liés au développement industrielle	2	
	Nombre d'années d'expérience générale : 01 pt pour expérience 1-3 ans ; 02 pts pour expérience 3-5 ans et 03 pts pour expérience supérieure à 05 ans	3	

	Nombre de projets similaires auxquels le concerné a participé (≥ 2)	2	
	CV+ Attestation de disponibilité + photocopie CNI signée	1	
Total qualifications et expériences du personnel		50pts	
Références du Cabinet			
Nombre de projets réalisés relatifs aux prestations envisagées ou similaires (études) au cours des cinq dernières(1ère et dernière page du marché ou de la Lettre-Commande signés + PV de réception)		01 point par projet pour un maximum de 05 projets	
Total références du Cabinet		05 points	
Chiffre d'affaires (cinq (05) dernières années)			
Entre 50 et 100 millions		03 points	
Plus de 100 millions		05 points	
Total Chiffre d'affaires		05 points	
Méthodologie et plan de travail			
Organigramme du cabinet		05 points	
Compréhension de la mission		05 points	
Descriptif et méthodologie		05 points	
Planning et conformité au délai de soumission		2.5 points	
Tâches confiées à chacun des membres de l'équipe et calendrier		05 points	
Observations et suggestions sur les IDRs		2.5 points	
Total méthodologie et plan de travail		25 points	
Logistique			
Véhicule de mission pick-up(02)		02points	
Six ordinateurs (04 postes fixes et 02 portables) acquis au cours des 02 dernières années.		02point	
Photocopieuses (02 dont une en couleur)		01 point	
Téléphones portables (08)		01 point	
Ligne téléphonique à base fixe		01 point	
Connexion internet(haut débit)		01 points	
02 scanners		01 point	
Une table traçante		0,5 point	
Deux appareils photos		01 point	
Deux imprimantes, dont un grand format acquis au cours des deux dernières années		1,5 point	
Total logistique		12 points	
Présentation générale de l'offre			
Reliure et respect de l'ordre des pièces prescrit par le RPAO		2points	
Lisibilité et intercalaires en couleur		1 point	
Total présentation		3 pts	



Pièce n°4: Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

SOMMAIRE

Chapitre I: Généralités

- Article 1 : Objet du Marché
- Article 2 : Procédure de passation du Marché
- Article 3 : Définitions et attributions
- Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables
- Article 5 : Normes
- Article 6 : Pièces constitutives du Marché
- Article 7 : Textes généraux applicables
- Article 8 : Communication
- Article 9 : Ordres de service
- Article 10 : Matériel et personnel du fournisseur
- Article 11 : Marché à Tranche Conditionnelle

Chapitre II : Clauses Financières

- Article 12 : Garanties et cautions
- Article 13 : Montant du Marché
- Article 14 : Lieu et mode de paiement
- Article 15 : Variation des prix
- Article 16 : Avances
- Article 17 : Paiements
- Article 18 : Intérêts moratoires
- Article 19 : Pénalités de retard
- Article 20 : Régime fiscal et douanier
- Article 21 : Timbres et enregistrement du Marché

Chapitre III: Exécution du Marché

- Article 22 : Consistance des prestations
- Article 23 : Brevets
- Article 24 : Lieu et délais d'exécution du Marché
- Article 25 : Rôles et responsabilités
- Article 26 : Transport et assurance
- Article 27 : Essais et services connexes
- Article 28 : Service après-vente et consommables

Chapitre IV: De la réception

- Article 29 : Documents à fournir avant la réception provisoire
- Article 30 : Réception provisoire
- Article 31 : Délai de garantie
- Article 32 : Réception définitive

Chapitre V : Dispositions diverses

- Article 33 : Résiliation du Marché
- Article 34 : Cas de force majeure
- Article 35 : Différends et litiges
- Article 36 : Edition et diffusion du Marché



Article 37 : Entrée en vigueur du Marché

CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique lance un Appel d'Offres National Ouvert relatif à l'étude de faisabilité du parc industriel à vocation Zone Economique Spéciale (ZES) bois dans la Région de l'Est.

ARTICLE 2 : PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHÉ

Le présent Marché est passé après Appel d'Offres National Restreint.

ARTICLE 3 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

3.1. Définitions générales

Pour l'application des dispositions du présent Marché et des textes généraux auxquels il se réfère, il est précisé ce qui suit :

- l'autorité signataire du présent Marché et Maître d'Ouvrage : le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique ;
- le Chef de Service du Marché : le Directeur de l'Industrie ;
- l'Ingénieur du Marché : le chargé d'études assistant N°2 à la Cellule de la Stratégie et de la Promotion Industrielle de la Direction de l'Industrie.

3.2. Nantissement

En vue de l'application du régime de nantissement prévu par le Décret n°2018/366 du 18 juin 2018 portant Code des Marchés Publics, sont désignés comme suit :

- l'autorité chargée des engagements, de la liquidation et de l'ordonnement du présent Marché : le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique ;
- service bénéficiaire des prestations : le MINMIDT ;
- comptable chargé des paiements : la paierie spécialisée placée auprès du MINMIDT.

ARTICLE 4: LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES

4.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

4.2. Le fournisseur s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché. Si ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent Marché venaient à être modifiés après la signature du contrat, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain, ni perte pour chaque partie.

ARTICLE 5: NORMES

5.1. Les livrables attendus en exécution du présent Marché seront conformes aux normes fixées dans le CST et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, la norme faisant autorité en la matière est applicable au Cameroun. Cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

5.2. Le fournisseur étudiera et exécutera les prestations du présent Marché en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations similaires.

ARTICLE 6: PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

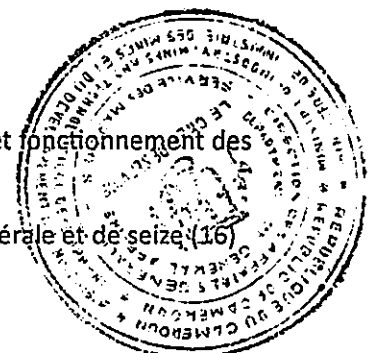
Les pièces contractuelles constitutives du présent Marché sont par ordre de priorité:

1. La lettre de soumission ou l'acte d'engagement;
2. La soumission du fournisseur et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et au Descriptif des Fournitures ci-dessous visés ;
3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. Le Descriptif des livrables attendus (DL);
5. Les éléments propres à la détermination du montant de la Lettre-commande, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires, l'état des prix forfaitaires, le détail ou le devis estimatif, le sous-détail des prix unitaires.

ARTICLE 7 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES

Le présent Marché est soumis aux textes généraux ci-après :

1. la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans les Finances Publiques ;
2. la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
3. la loi n° 2023/019 du 19 décembre 2023 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024;
4. le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié par le décret n°2012/076 du 8 mars 2012;
5. le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
6. l'arrêté n° 0207/A/MINMAP du 07 juillet 2018 portant création organisation et fonctionnement des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics;
7. l'arrêté n°0000210/MINFI du 11 juin 2020 portant création d'une Paierie Générale et de seize (16) Paieries Spécialisées auprès de certains départements ministériels;



8. l'arrêté n°00000008/MINFI du 30 mars 2022 portant nomination d'un Contrôleur Financier auprès du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique;
9. la circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics;
10. la circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;
11. la circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur les modalités de gestion de changements des conditions économiques des Marchés Publics ;
12. la circulaire n°004/LC/MINMAP/CAB du 25 janvier 2017 relative à la prise en compte des défaillances des entreprises dans l'exécution des marchés antérieurs dans l'attribution de nouveaux Marchés;
13. la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
14. la circulaire n° 00026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 ;
15. Lettre-Circulaire N°000019/LC/MINMAP DU 05 JUIN 2024 relative aux modalités de constitutions, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautions sur les marchés publics.
16. les textes régissant les corps de métiers;
17. les autres textes spécifiques aux domaines concernés par le Marché.

ARTICLE 8 : COMMUNICATION

Toutes les communications au titre de la présente Lettre-commande sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après :

a. Dans le cas où le fournisseur est le destinataire : Monsieur /ou Madame _____, Nom de l'entreprise fournisseur, BP ___; Tél : _____, Fax : _____, E-mail : _____, _____(Localité) / Cameroun Localité) / Cameroun, Mairie de sa ville de résidence.

b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire :

Monsieur le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique au Chef de Service du Marché, à l'Ingénieur du Marché et au Maître d'Œuvre.

ARTICLE 9 : ORDRES DE SERVICE

Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le Cocontractant d'exécuter les ordres de service reçus.

Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

9.1 L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié au Cocontractant par ses services avec copie, au Chef de Service du marché, à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur.

9.2 Les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du marché seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par ses services au Cocontractant avec copie au Chef de service du Marché, à l'Ingénieur du Marché, et à l'Organisme Payeur.

9.3 Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations seront directement signés par le Chef de Service et notifiés au Cocontractant par l'ingénieur du Marché.

9.4 Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service, avec copie à l'Ingénieur du Marché.

9.5. Les ordres de service de suspension et de reprise des prestations pour cause de force majeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par ses services au Cocontractant avec copie au Chef de service du marché et à l'Ingénieur du Marché.

ARTICLE 10: MATERIEL ET PERSONNEL DU PRESTATAIRE

10.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de Service du Marché.

ARTICLE 11 : PHASES D'EXECUTION DES PRESTATIONS

11.1. Le présent marché est réparti suivant les phases ci-après :

- rapport de premier établissement ;
- rapport d'études de faisabilité ;
- rapport examen et pré-validation.

CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

ARTICLE 12 : GARANTIES ET CAUTIONS

12.1. Cautionnement définitif

Sans objet

12.2. Caution de garantie

Sans objet

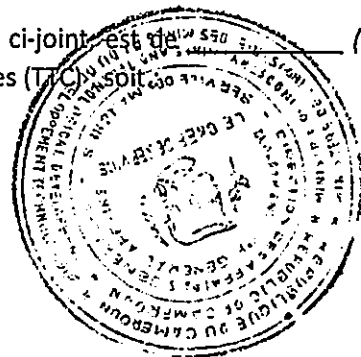
ARTICLE 13: MONTANT DU MARCHÉ

Le montant du présent Marché, tel qu'il ressort du détail ou devis estimatif ci-joint, est de _____ (en chiffres) _____ (en lettres) francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC) _____ (en

- Montant HTVA : _____ () francs CFA

- Montant de la TVA : _____ () francs CFA

- Montant de la TSR et/ou l'AIR : _____ () francs CFA



- Net à percevoir = HTVA- (TSR et/ou AIR) (___) F CFA.

ARTICLE 14: LIEU ET MODE DE PAIEMENT

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par virement dans le compte n° _____ ouvert au nom du fournisseur à la banque _____.

ARTICLE 15 : VARIATION DES PRIX

Les prix sont fermés et non révisables.

ARTICLE 16 : AVANCES

Sans objet.

ARTICLE 17 : PAIEMENTS

Le paiement final sera effectué dès réception des livrables, sur présentation des factures accompagnées des pièces ci-après :

- le PV de réception définitive ;
- le contrat signé et enregistré.
- la caution de bonne exécution.

ARTICLE 18: INTERETS MORATOIRES

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément au Décret n° 2018/366 du 18 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

ARTICLE 19 : PENALITES DE RETARD

19.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit (modifiable):

- a. Un deux millième (1/2000^{ème}) du montant TTC du Marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le Marché;
- b. Un millième (1/1000^{ème}) du montant TTC du Marché de base par jour calendaire de retard au- delà du trentième jour.

1892. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du Marché de base.

ARTICLE 20: REGIME FISCAL ET DOUANIER

Non applicable

ARTICLE 21 : TIMBRES ET ENREGISTREMENT DU MARCHE

Sept (07) exemplaires originaux du Marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du prestataire, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE III: EXECUTION DU MARCHE

ARTICLE 22 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Il est attendu du cocontractant la production suivant les canons de l'art des trois (03) rapports ci-après :

- rapport de premier établissement ;
- rapport d'études de faisabilité ;
- rapport examen et pré-validation.

METHODOLOGIE

Pour atteindre les objectifs susvisés, les principales tâches prévues comprennent :

- III.1 Rapport de premier établissement :

Il comprend :

- la méthodologie envisagée pour mener à bien l'étude, y compris un calendrier prévisionnel de mise en œuvre de cette méthodologie, les éventuelles améliorations proposées pour les TDR, une proposition expliquée des points d'arrêt, ainsi que les relations existantes entre les différentes étapes de l'étude ;
- la méthodologie de collecte des données ;
- les éventuelles difficultés identifiées ;
- les informations et documents à recueillir par le Cocontractant pour l'étude (étude de faisabilité, plans et stratégies sectorielles, autres études éventuellement etc.);
- une proposition du programme d'actions et éventuellement un recadrage de certains aspects de la prestation ;
- les moyens matériels et humains à mobiliser pour l'étude accompagnés de leur planning de mobilisation. Le cocontractant devra joindre pour chaque personnel la copie de diplôme authentifié, le CV signé, l'attestation de disponibilité et l'attestation d'inscription à l'ordre professionnel auquel le personnel concerné est éligible.

III.2. Etudes de faisabilité :

Ces études comporteront les phases suivantes :

- Etude de marché ;
- Etude d'approvisionnement ;
- Etude technique ;
- Etude financière ;
- Etudes de socioéconomique ;
- Analyse des risques.

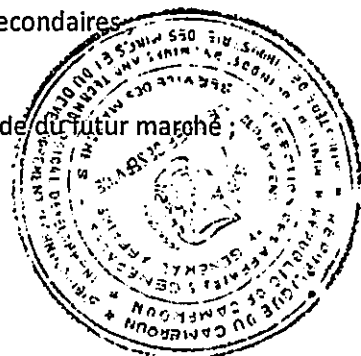
i) Etude de Marché

Le consultant devra :

- Conduire une analyse situationnelle du marché ;
- Planifier l'étude formelle ;
- Concevoir l'échantillon et rassembler les données primaires et secondaires ;
- Traiter et analyser les données primaires et secondaires ;
- Caractériser le marché actuel ;
- Choisir la technique de prévision du marché et prévoir la demande du futur marché ;
- Développer des stratégies commerciales.

ii) Etude d'approvisionnement

Le consultant devra :



- Passer en revue le besoin du parc industriel en bois par type ;
- Evaluer le potentiel de production du bois dans la région de l'Est et la disponibilité du bois pour le parc industriel ;
- Evaluer les options de partenariats d'approvisionnement envisageables, en vue d'assurer la pérennité du bois pour le parc industriel ;
- Identifier les chaînes et déterminer le modèle d'approvisionnement du parc industriel, en termes de parties prenantes, besoin en logistique, stratégies etc.

iii) Etude Technique

Le consultant devra :

- Élaborer une liste détaillée des technologies nécessaires à la réalisation du projet.
- Examiner les options d'infrastructure, en tenant compte des besoins spécifiques du projet.
- Détailler l'aménagement du site, en prenant en considération les aspects logistiques, d'accès et de sécurité.
- Évaluer les sources d'approvisionnement en bois pour le parc industriel.
- Identifier les compétences techniques requises pour la mise en œuvre du projet.
- Analyser les contraintes techniques potentielles et proposer des solutions.

iv) Etude financière

Le consultant devra :

- Réaliser une étude de la rentabilité de la composante espace de production ;
- Réaliser une étude de la rentabilité de la composante logements sociaux ;
- Réaliser une étude de la rentabilité de la composante chemin de fer ;
- Réaliser une étude de la rentabilité de la composante centrale à biomasse ;
- Identifier les sources de financement possibles, y compris les subventions, les prêts et les investissements privés ;
- Réaliser une analyse de sensibilité pour évaluer l'impact des variations des coûts et des revenus sur la rentabilité des différentes composantes du projet.

v) Etude socio-économique

Le consultant devra :

- Analyser l'impact du projet sur l'emploi local, en quantifiant les emplois créés directement et indirectement.
- Évaluer les effets sur la qualité de vie locale, en tenant compte des aspects tels que le logement, l'éducation et les services publics.
- Identifier les avantages économiques pour la communauté, tels que les retombées fiscales et les investissements locaux.
- Mettre en place des mécanismes pour maximiser la participation de la communauté dans le projet.

vi) Analyse des risques

Le consultant devra :

- Identifier les risques liés à la technologie, à l'environnement, aux coûts, à la gestion, etc.
- Évaluer l'impact potentiel de chaque risque sur le projet.
- Proposer des stratégies d'atténuation pour chaque risque identifié.
- Développer un plan de gestion des risques détaillé, y compris des mécanismes de suivi et de réponse aux risques.

III.3. Examen et pré-validation:

Cette phase consistera à :

- l'examen et la pré-validation des rapports des études de faisabilité par la Commission de Suivi et de Recette Technique (CSRT) .

ARTICLE 23 : BREVETS

Le fournisseur garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droits de création industrielle résultant de l'exploitation du rapport d'études qui sera produit.

ARTICLE 24: LIEU ET DELAIS D'EXECUTION DU MARCHE

24.1. Lieu de livraison

Les livrables attendus dans le cadre du présent Appel d'offres seront livrés dans les locaux du MINMIDT.

24.2. Délai de livraison

Le délai d'exécution des prestations objets de la présente Lettre-commande est de : trois (03) mois.

24.3. Ce délai court à compter de la date fixée dans la notification de l'Ordre de service de commencer l'exécution du présent Marché par le Maître d'ouvrage.

ARTICLE 25: ROLES ET RESPONSABILITES

25.1. Rôles et responsabilités du Maître d'Ouvrage

Il est chargé de l'ordonnancement et de la liquidation du Marché.

25.2 Rôles et responsabilités du cocontractant

1. Le Cocontractant a pour mission d'assurer la fourniture des livrables attendus tels que décrits dans le RPAO, sous le contrôle du Maître d'ouvrage ou l'Ingénieur du Marché et ce conformément au présent marché et aux règles et normes en vigueur.

2. Pendant la durée du contrat, le Cocontractant ne s'engage pas directement ou indirectement, dans des activités professionnelles ou contractuelles susceptibles de compromettre son indépendance par rapport aux missions qui lui sont dévolues.

3. Le Cocontractant est tenu au secret professionnel vis-à-vis des tiers, sur les informations, renseignements et documents recueillis ou portés à sa connaissance à l'occasion de l'exécution du Marché.

A ce titre, les documents établis par le Cocontractant au cours de l'exécution du contrat ne peuvent être publiés ou communiqués qu'avec l'accord écrit du Maître d'Ouvrage.

CHAPITRE IV: DE LA RECETTE DES PRESTATIONS

ARTICLE 29: DOCUMENTS A FOURNIR AVANT LA RECEPTION DEFINITIVE

Le fournisseur devra dans un délai de dix (10) jours au moins avant la recette des prestations, transmettre au Maître d'Ouvrage les documents suivants :

- Copie de la facture décrivant les livrables attendus ;
- Bordereau de la livraison.



ARTICLE 30 : DE LA RECETTE DES PRESTATIONS

Commission de suivi et de recette des prestations

Avant la réception, le prestataire demande par écrit au Maître d’Ouvrage avec copie à l’ingénieur et à l’organisme payeur, la recette des prestations.

La Commission de suivi et de recette sera composée des membres suivants:

- Président** : Le Maître d’Ouvrage ou son représentant ;
- Rapporteur** : l’Ingénieur du Marché ;
- Membres** : le Chef de service du Marché ou son représentant;
 - : le Chef Service des Marchés Publics du MINMIDT ou son représentant ;
 - : le Cocontractant ;
 - : un représentant du MINMAP (observateur) ;
 - : le comptable-matières du MINMIDT ;
 - : un invité désigné par le Maître d’Ouvrage.

Les membres de la Commission de réception sont convoqués au moins dix jours avant la date de réception.

Le fournisseur est convoqué à la réception par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la recette des prestations.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 31 : RESILIATION DU MARCHE

Le Contrat peut être résilié comme prévu au décret n° 2018/366 du 18 juin 2018 et également dans les conditions stipulées aux articles 57, 58 et 59 du CCAG, notamment dans l’un des cas de :

- Refus de la reprise des prestations non conformes ;
- Défaillance du fournisseur.

ARTICLE 32 : CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, le Cocontractant ne pourra voir sa responsabilité dérogée que s’il a averti par écrit le Maître d’Ouvrage de son intention d’évoquer ce cas de force majeure, et ce avant la fin du dixième (10^{ème}) jour qui a succédé à l’événement. En tout état de cause, il appartient au Maître d’Ouvrage d’apprécier ce cas de force majeure et les preuves fournies.

ARTICLE 33 : DIFFERENDS ET LITIGES

Lorsqu’aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction compétente.

ARTICLE 34 : EDITION ET DIFFUSION DU MARCHE

Quinze (15) exemplaires du présent Marché seront édités par les soins du fournisseur et fournis à l’autorité

contractante pour diffusion.

ARTICLE 35 ET DERNIER: ENTREE EN VIGUEUR DU MARCHE

Le présent Marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès sa notification au fournisseur par ce dernier.



PIECE N°5 :PROPOSITION TECHNIQUE -TABLEAUX TYPES

5A. LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

[Lieu, date]

A Monsieur le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique

Monsieur le Ministre,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de Consultant, pour [titre des services] conformément à votre Dossier d'Appel d'Offres en date du [date] et à notre Proposition. Nous vous soumettons par les présentes notre Proposition Technique.

Si les négociations ont lieu pendant la période de validité de la proposition, c'est à dire avant le [date], nous nous engageons à négocier sur la base du personnel proposé ici. Notre proposition a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du contrat.

Nous savons que vous n'êtes tenue/tenu d'accepter aucune des propositions reçues.

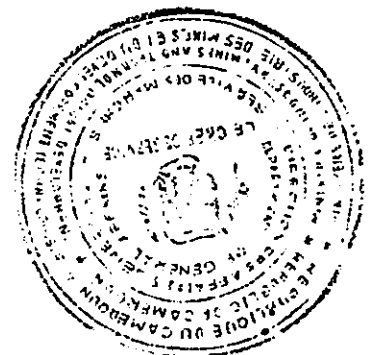
Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom du Candidat :

Adresse :



5B. REFERENCES DU CONSULTANT

Services rendus pendant les trois (03) dernières années qui illustrent le mieux vos qualifications

À l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/organisme a obtenue par contrat, soit en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'une association.

Nom de la Mission :		Pays :
Lieu :		Personnel spécialisé fourni par votre société/organisme (profils) :
Nom du Client:		Nombre d'employés ayant participé à la Mission :
Adresse :		Nombre de mois de travail ; durée de la Mission :
Date de démarrage (mois/année) :	Date d'achèvement (mois/année) :	Valeur approximative des services (en F CFA courants) :
Nom des Consultants associés/partenaires éventuels :		Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les Consultants associés :
Nom et fonctions des responsables (Directeur/Coordinateur du projet, Responsable de l'équipe) :		
Descriptif du projet :		
Description des services effectivement rendus par votre personnel :		

Nom du Consultant : _____

NB : Les références ne seront prises en compte que si elles sont accompagnées des pièces justificatives suivantes, à savoir :

- Une copie lisible de la première et de la dernière page du contrat y compris la page sur laquelle figure le montant du contrat; et ;
- Une copie lisible du procès-verbal de réception des prestations ou l'attestation de bonne fin signée du Maître d'ouvrage lorsque la pièce concernée mentionne le montant du projet.

5C. OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DU CONSULTANT SUR LES TERMES DE REFERENCE, LE CCAP ET SES ANNEXES, ET SUR LES DONNEES, SERVICES ET INSTALLATIONS DEVANT ETRE FOURNIS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Sur les Termes de référence :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

Sur les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'Ouvrage :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.



5D.DEScriptif DE LA METHODOLOGIE ET DU PLAN DE TRAVAIL PROPOSES POUR ACCOMPLIR LA MISSION

5E. COMPOSITION DE L'EQUIPE ET RESPONSABILITES DE SES MEMBRES

1. Personnel technique

Nom	Poste	Attributions
	Expert Chef de mission	
	Architecte	
	Ingénieur de génie civil	

2. Personnel d'appui

Nom	Poste	Attributions



5F. MODELE DE CURRICULUM VITAE (CV) DU PERSONNEL SPECIALISE PROPOSE

Poste : _____
Nom du Candidat : _____
Nom de l'employé : _____
Profession : _____
Date de naissance : _____
Nombre d'années d'emploi par le Candidat : Nationalité : _____
Affiliation à des associations/groupements professionnels : _____

Attributions spécifiques : _____

Principales qualifications :

[En une demi-page environ, donner un aperçu des aspects de la formation et de l'expérience de l'employé les plus utiles à ses attributions dans le cadre de la mission. Indiquer le niveau des responsabilités exercées par lui/elle lors de missions antérieures, en précisant la date et le lieu.]

Formation :

[En un quart de page environ, résumer les études universitaires et autres études spécialisées de l'employé, en indiquant les noms et adresses des écoles ou universités fréquentées, avec les dates de fréquentation, ainsi que les diplômes obtenus.]

Expérience professionnelle :

[En deux pages environ, dresser la liste des emplois exercés par l'employé depuis la fin de ses études par ordre chronologique inverse, en commençant par son poste actuel. Pour chacun, indiquer les dates, nom de l'employeur, titre du poste occupé et lieu de travail. Pour les dix dernières années, préciser en outre le type d'activité exercée et, le cas échéant, le nom de clients susceptibles de fournir des références.]

Langues :

[Indiquer, pour chacune, le niveau de connaissance : médiocre/moyen/ bon/excellent, en ce qui concerne la langue lue/écrite/ parlée.]

Attestation :

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

_____ Date : _____

[Signature de l'employé et du représentant habilité du consultant]

Jour/mois/année

Nom de l'employé : _____

Nom du représentant habilité : _____

Pièce Annexe à produire :

- Copie du diplôme présenté certifié conforme par l'autorité compétente ;

5G. CALENDRIER DU PERSONNEL SPECIALISE

Nom	Poste	Rapports à fournir/activités	Semaines (sous forme de diagramme à barres)												Nombre de semaines			
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	..	12				
																	Sous-total (1)	
																		Sous-total (2)
																		Sous-total (3)
																		Sous-total (4)

Temps plein : _____
 Rapports à fournir : _____
 Durée des activités : _____

Temps partiel : _____

Signature : _____
 (Représentant habilité)

Nom : _____

Titre : _____

Adresse : _____



5H. CALENDRIER DES ACTIVITES (PROGRAMME DE TRAVAIL)

A. Préciser la nature de l'activité

	<i>[Semaines à compter du début de la mission]</i>													
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	5E	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	..	12 ^e		
Activité (tâche)														

B. Achèvement et soumission des rapports

Rapports	Date
1. Plan d'Action	
3. Projet de rapport final- validation	
4. Rapport final -Réception	

Pièce N°6 : PROPOSITION FINANCIÈRE-TABLEAUX TYPES



6A. LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION FINANCIERE

[Lieu, date]

A Monsieur le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique

Monsieur le Ministre,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de Consultant, pour [titre des services] conformément à votre Avis d'Appel d'Offres n° [à indiquer] en date du [date] et à notre Proposition (nos Propositions technique et financière).

Vous trouverez ci-joint notre Proposition financière hors TVA qui s'élève à [montant en lettres et en chiffres ainsi que la clef de répartition F CFA, le cas échéant]. Le montant de la TVA (19,25%) s'élève à [montant(s) en lettres et en chiffres].

Notre Proposition financière a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du Contrat, jusqu'à l'expiration du délai de validité de la Proposition, c'est-à-dire jusqu'au [date].

Nous nous engageons à exécuter les prestations prévues conformément aux TDR pour ledit montant et dans un délai d'exécution de trois (3) mois tel que prévu dans le DAO

Nous savons que vous n'êtes tenue/tenu d'accepter aucune des propositions reçues.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom du Candidat :

Adresse :

6B. ÉTAT RECAPITULATIF DES COÛTS

Coûts	Monnaie(s)	Montant(s)
Sous-total HTVA		
TVA		
Montant total de la Proposition financière		_____

6C. VENTILATION DES COÛTS PAR ACTIVITE

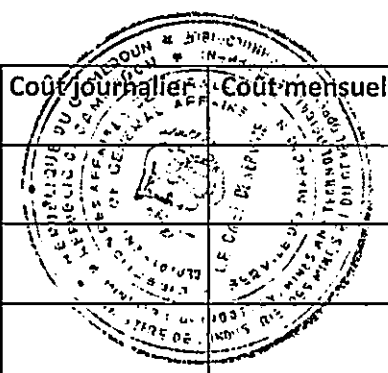
Activité n° : _____	Description : _____
Composantes du prix	Montant(s) en FCFA
Rémunération	
Frais divers	
Sous-total	_____

6D. COÛTS UNITAIRES DU PERSONNEL CLE

Noms et prénoms	Qualification/ fonction	Coût horaire	Coût journalier	Coût mensuel
	Chef de mission			

6E. COÛTS UNITAIRES DU PERSONNEL D'EXÉCUTION

Noms et prénoms	Qualification/ fonction	Coût horaire	Coût journalier	Coût mensuel



--	--	--	--	--

6F. VENTILATION DE LA REMUNERATION PAR ACTIVITE

Activité n° : _____

Nom : _____

N°	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total
	Chef de mission	H/M			
		H/M			
		H/M			
		H/M			
		H/M			
	Total				

NB : Le soumissionnaire a la latitude de proposer dans son offre les quantités qu'il estime nécessaires pour la réalisation de la mission.

6G. FRAIS REMBOURSABLES

Activité n° : _____

Nom : _____

N°	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total
			Ff		
			Ff		
	Total				

6H. AUTRES FRAIS DIVERS

Activité n° : _____

Nom : _____

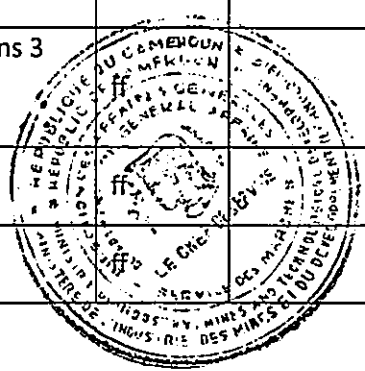
N°	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total
	Frais récurrent de fonctionnement de la mission: logement, consommables, etc		Ff		
	Rédaction, reproduction et édition des Livrables/rapports en 7 exemplaires		Ff		
	Logistique (organisation de réunions et rencontres)		Ff		
	Ateliers de validation et d'appropriation, larges concertations 3 (secteur privé, organisation professionnelle...)		Ff		
	Appui à l'équipe homologue de suivi		Ff		
	Communication		Ff		
	Total				



6I : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N° Prix	DESIGNATION	UNITE	Prix Unitaire HTVA en chiffre (F CFA HTVA)	
Prix 1	<p>CHEF DE MISSION Ce prix couvre au mois de prestations la totalité des frais relatifs à l'activité du Chef de mission, à savoir : les salaires, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports internationaux ou nationaux et congés, les frais de logement, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, taxes, les frais de mobilisation et de démobilisation de l'expert et toutes sujétions relatives à la réglementation concernant la gestion du personnel. Ce prix rémunère au temps de présence effectif et est fractionnable au trentième Homme/mois : _____ FCFA</p>	H/mois		
Prix 2	<p>INDUSTRIEL Ce prix couvre au mois de prestations la totalité des frais relatifs à l'activité de l'architecte, à savoir : les salaires, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports internationaux ou nationaux et congés, les frais de logement, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, taxes, les frais de mobilisation et de démobilisation de l'expert et toutes sujétions relatives à la réglementation concernant la gestion du personnel. Ce prix rémunère au temps de présence effectif et est fractionnable au trentième Homme/mois : _____ FCFA</p>	H/mois		
Prix 3	<p>Ingénieur en Génie Civil ou en Aménagement du Territoire Ce prix couvre au mois de prestations la totalité des frais relatifs à l'activité de l'ingénieur de génie civil, à savoir : les salaires, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports internationaux ou nationaux et congés, les frais de logement, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, taxes, les frais de mobilisation et de démobilisation de l'expert et toutes sujétions relatives à la réglementation concernant la gestion du personnel. Ce prix rémunère au temps de présence effectif et est fractionnable au trentième Homme/mois : _____ FCFA</p>	H/mois		
Prix 4	<p>Expert forestier Ce prix couvre au mois de prestations la totalité des frais relatifs à l'activité de l'environnementaliste, à savoir : les salaires, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports internationaux ou nationaux et congés, les frais de logement, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, taxes, les frais de mobilisation et de démobilisation de l'expert et toutes sujétions relatives à la réglementation concernant la gestion du personnel. Ce prix rémunère au temps de présence effectif et est fractionnable au trentième</p>	H/mois		

	Homme/mois : _____ FCFA			
Prix 5	<p>Analyste financier</p> <p>Ce prix couvre au mois de prestations la totalité des frais relatifs à l'activité de l'Expert juriste, à savoir : les salaires, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports internationaux ou nationaux et congés, les frais de logement, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, taxes, les frais de mobilisation et de démobilisation de l'expert et toutes sujétions relatives à la réglementation concernant la gestion du personnel.</p> <p>Ce prix rémunère au temps de présence effectif et est fractionnable au trentième</p> <p>Homme/mois : _____ FCFA</p>	H/mois		
Prix 6	<p>Juriste spécialisé en Droit de l'Environnement et Droit des Affaires</p> <p>Ce prix couvre au mois de prestations la totalité des frais relatifs à l'activité de l'Expert juriste, à savoir : les salaires, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports internationaux ou nationaux et congés, les frais de logement, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, taxes, les frais de mobilisation et de démobilisation de l'expert et toutes sujétions relatives à la réglementation concernant la gestion du personnel.</p> <p>Ce prix rémunère au temps de présence effectif et est fractionnable au trentième</p> <p>Homme/mois : _____ FCFA</p>	H/mois		
Prix 7	<p>Frais récurrent de fonctionnement de la mission (au forfait) : logement, consommables, bureautiques et informatiques, etc</p> <p>Le forfait : _____ FCFA</p>	ff		
Prix 8	<p>Rédaction, reproduction et édition des Livrables/rapports en 7 exemplaires</p>	ff		
Prix 9	<p>Logistique (organisation de réunions et rencontres)</p> <p>Le forfait : _____ FCFA</p>	ff		
Prix 10	<p>Ateliers de validation et d'appropriation, larges concertations 3 (secteur privé, organisation professionnelle...)</p> <p>Le forfait : _____ FCFA</p>	ff		
Prix 11	<p>Appui à l'équipe homologue de suivi</p> <p>Le forfait : _____ FCFA</p>	ff		
Prix 12	<p>Communication</p> <p>Le forfait : _____ FCFA</p>	ff		



6J : CADRE DU DETAIL ESTIMATIF

N° Prix	DESIGNATION	UNITE	Qté	Prix unitaire	Prix total
Prix 1	Chef de mission	H/mois			
Prix 2	Architecte	H/mois			
Prix 3	Ingénieur de génie civil	H/mois			
Prix 4		H/mois			
Prix 5		H/mois			
Prix 6	Frais récurrent de fonctionnement de la mission (logement, consommables, etc)	FF			
Prix 7	Rédaction, reproduction et édition des Livrables/rapports en 7 exemplaires	FF			
Prix 8	Logistique (organisation de réunions et rencontres)	FF			
Prix 9	Ateliers de validation et d'appropriation, larges concertations (secteur privé, organisation professionnelle...)	FF			
Prix 10	Appui à l'équipe homologue de suivi	FF			
Prix 11	Communication	FF			
TOTAL HORS TVA					
TVA (19,25%)					
AIR (2,2%)					
NET A MANDATER					
TTC					

NB : Le soumissionnaire a la latitude de proposer dans son offre les quantités qu'il estime nécessaires en ce qui concerne les experts court-terme.

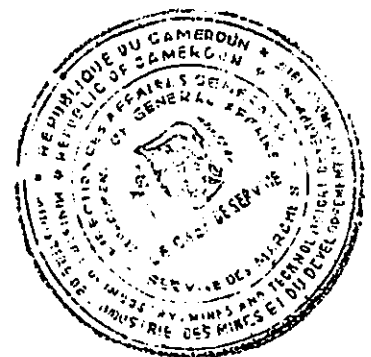
6K. CADRE DU SOUS DETAIL DES PRIX UNITAIRES

Pour chaque prix ⁽¹⁾

N°	Description des éléments constitutifs du prix	Coût HT

⁽¹⁾ Pour chaque prix : donner le numéro, le nom et les éléments entrant dans la composition du prix

PIECE N°7 :
TERMES DE REFERENCES (TDR)



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

.....

MINISTERE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DU
DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE
.....

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

.....

MINISTRY OF MINES, INDUSTRY AND
TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT
.....

ETUDE DE FAISABILITE DU PARC INDUSTRIEL A VOCATION ZONE ECONOMIQUE SPECIALE (ZES) BOIS, DANS LA REGION DE L'EST.

TERMES DE REFERENCE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Bassin du Congo, deuxième massif forestier du monde après l'Amazonie, constitue environ 70% de la couverture forestière de l'Afrique et les 300 millions Ha de ce bassin est couvert par la forêt, offrant ainsi, un potentiel considérable pour la promotion et le développement de l'industrie forestière.

C'est à juste titre que dans le cadre de l'harmonisation des différentes politiques sectorielles du secteur forestier, la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), s'est engagée vers une nouvelle stratégie d'industrialisation durable de la filière bois lors de la réunion des Ministres de l'industrie, des forêts et de l'environnement de la zone CEMAC du 18 septembre 2020 au travers un certain nombre d'actes adoptées et entérinés le 21 janvier 2021. Il s'agit notamment pour le Cameroun comme actes majeures : (i) l'interdiction de l'exportation du bois sous forme de grumes dès le 1^{er} janvier 2022, (ii) la création des Zones Economiques Spéciales (ZES) dans les localités de Bertoua, Edéa, Douala et Kribi.

Les réflexions sur la mise en œuvre de ces deux actes corrélés ont mis en exergue plusieurs problématiques : (i) la mise en œuvre de l'engagement gouvernemental, (ii) les exonérations fiscalodouanières spécifiques, (iii) l'amélioration des conditions d'accès aux marchés, (iv) l'amélioration des capacités de production, (v) l'amélioration de l'accès au financement, (vi) le renforcement des capacités des acteurs et des structures de soutien, dénotant à suffisance la complexité de leur mise en œuvre.

La ZES s'inscrivant comme l'outil opérationnel doit par le biais de ces composantes et de ces segments institutionnels, organisationnels et opérationnels, apporter une réponse adéquate à cette volonté politique prescrite par ces actes CEMAC. La nécessité de structurer sa conception afin qu'elle soit un projet réalisable, faisable, prometteur, rentable, courant le minimum de risques, et utilisant un nombre optimal de ressources, impose de définir les contours de cette étude de faisabilité.

Les présents Termes de Référence visent la réalisation d'une étude de faisabilité du parc industriel à vocation Zone Economique Spéciale (ZES) bois dans la Région de l'Est, afin de mettre à la disposition des décideurs des informations à même leur permettre de prendre des décisions éclairées quant aux choix stratégiques de planification et la réalisation et réalisation du projet.

II.OBJECTIFS

II.1. Objectif global

L'objectif global est de réaliser une étude de faisabilité du Parc industriel à vocation Zone Economique Spéciale (ZES) bois, dans le Département du Lom et Djerem, Région de l'Est.

II.2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, le Cocontractant devra réaliser :

- une étude de marché, en vue d'approfondir l'étude de marché préliminaire pour comprendre la demande potentielle, la concurrence, les tendances du marché et les opportunités. Cela permet de s'assurer que le projet est aligné sur les besoins du marché et qu'il a un avantage compétitif ;
- une étude d'approvisionnement, visant à déterminer les sources d'approvisionnement les plus viables et à planifier en conséquence le modèle d'approvisionnement en bois du projet de Parc industriel projeté ;
- une étude technique, visant à approfondir la faisabilité technique des choix stratégiques formulés par l'étude de faisabilité du projet, en détaillant les aspects liés à la mise en œuvre des technologies, à l'infrastructure nécessaire, à l'aménagement du site aux compétences techniques requises et aux éventuelles contraintes techniques ;

- une étude financière, afin d'analyser les coûts prévisionnels du projet, y compris les investissements initiaux, les coûts opérationnels, les coûts de maintenance et les revenus anticipés. L'objectif étant de déterminer la viabilité financière du projet et son potentiel de rentabilité ;
- une étude socio-économique, en vue d'examiner les implications du projet sur les aspects sociaux et économiques, y compris les emplois créés, les effets sur la qualité de vie locale, et les avantages économiques pour la communauté ;
- une analyse des risques, visant à identifier les risques potentiels associés à la mise en œuvre du projet et proposer des stratégies pour les atténuer. Cela peut inclure des risques liés à la technologie, à l'environnement, aux coûts, à la gestion etc.

III. CONSISTANCE DES ETUDES

Il est attendu du cocontractant la production suivant les canons de l'art des trois (03) rapports ci-après :

- de premier établissement ;
- d'études de faisabilité ;
- examen et pré-validation;

III.1 Rapport de premier établissement :

Il comprend :

- la méthodologie envisagée pour mener à bien l'étude, y compris un calendrier prévisionnel de mise en œuvre de cette méthodologie, les éventuelles améliorations proposées pour les TDR, une proposition expliquée des points d'arrêt, ainsi que les relations existantes entre les différentes étapes de l'étude ;
- la méthodologie de collecte des données ;
- les éventuelles difficultés identifiées ;
- les informations et documents à recueillir par le Cocontractant pour l'étude (étude de faisabilité, plans et stratégies sectorielles, autres études éventuellement etc.);
- une proposition du programme d'actions et éventuellement un recadrage de certains aspects de la prestation ;
- les moyens matériels et humains à mobiliser pour l'étude accompagnés de leur planning de mobilisation. Le cocontractant devra joindre pour chaque personnel la copie de diplôme authentifié, le CV signé, l'attestation de disponibilité et l'attestation d'inscription à l'ordre professionnel auquel le personnel concerné est éligible.

III.2. Etudes de faisabilité :

Ces études comporteront les phases suivantes :

- Etude de marché ;
- Etude d'approvisionnement ;
- Etude technique ;
- Etude financière ;
- Etudes de socioéconomique ;
- Analyse des risques.

vii) Etude de Marché

Le consultant devra :

- Conduire une analyse situationnelle du marché ;
- Planifier l'étude formelle ;
- Concevoir l'échantillon et rassembler les données primaires et secondaires ;
- Traiter et analyser les données primaires et secondaires ;
- Caractériser le marché actuel ;
- Choisir la technique de prévision du marché et prévoir la demande du futur marché ;
- Développer des stratégies commerciales.

viii) Etude d'approvisionnement

Le consultant devra :

- Passer en revue le besoin du parc industriel en bois par type ;
- Evaluer le potentiel de production du bois dans la région de l'Est et la disponibilité du bois pour le parc industriel ;
- Evaluer les options de partenariats d'approvisionnement envisageables, en vue d'assurer la pérennité du bois pour le parc industriel ;
- Identifier les chaînes et déterminer le modèle d'approvisionnement du parc industriel, en termes de parties prenantes, besoin en logistique, stratégies etc.

ix) Etude Technique

Le consultant devra :

- Élaborer une liste détaillée des technologies nécessaires à la réalisation du projet.
- Examiner les options d'infrastructure, en tenant compte des besoins spécifiques du projet.
- Détailler l'aménagement du site, en prenant en considération les aspects logistiques, d'accès et de sécurité.
- Évaluer les sources d'approvisionnement en bois pour le parc industriel.
- Identifier les compétences techniques requises pour la mise en œuvre du projet.
- Analyser les contraintes techniques potentielles et proposer des solutions.

x) Etude financière

Le consultant devra :

- Réaliser une étude de la rentabilité de la composante espace de production ;
- Réaliser une étude de la rentabilité de la composante logements sociaux ;
- Réaliser une étude de la rentabilité de la composante chemin de fer ;
- Réaliser une étude de la rentabilité de la composante centrale à biomasse ;
- Identifier les sources de financement possibles, y compris les subventions, les prêts et les investissements privés ;
- Réaliser une analyse de sensibilité pour évaluer l'impact des variations des coûts et des revenus sur la rentabilité des différentes composantes du projet.

xi) Etude socio-économique

Le consultant devra :

- Analyser l'impact du projet sur l'emploi local, en quantifiant les emplois créés directement et indirectement.
- Évaluer les effets sur la qualité de vie locale, en tenant compte des aspects tels que le logement, l'éducation et les services publics.
- Identifier les avantages économiques pour la communauté, tels que les retombées fiscales et les



investissements locaux.

- Mettre en place des mécanismes pour maximiser la participation de la communauté dans le projet.

xii) **Analyse des risques**

Le consultant devra :

- Identifier les risques liés à la technologie, à l'environnement, aux coûts, à la gestion, etc.
- Évaluer l'impact potentiel de chaque risque sur le projet.
- Proposer des stratégies d'atténuation pour chaque risque identifié.
- Développer un plan de gestion des risques détaillé, y compris des mécanismes de suivi et de réponse aux risques.

III.3. Examen et pré-validation:

Cette phase consistera à :

- l'examen et la pré-validation des rapports des études de faisabilité par la Commission de Suivi et de Recette Technique (CSRT) .

IV. MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

IV.1. MOYENS HUMAINS

Le personnel expert du Prestataire sera constitué d'experts de formation universitaire ou d'écoles d'ingénieurs, de très haut niveau chacun, possédant une expertise avérée dans des fonctions équivalentes à ceux des postes à pourvoir, et ayant réalisé avec succès des prestations pour des études similaires. Ainsi, les membres du personnel expert affecté à l'étude auront au minimum les profils suivants :

Tableau 1 : Qualification des experts

N° Ordre	Poste	Formation / Qualification	Expérience (expérience générale) minimale
1.	Chef de Mission	Economiste (Ingénieur ou Universitaire Bac+5 au moins) avec une expérience avérée en Gestion des projets industriels	08 ans
2.	Industriel	Ingénieur Bac+5 au moins en Génie Industriel, avec une connaissance approfondie des processus de transformation du bois.	05 ans
3.	Ingénieur en Génie Civil ou en Aménagement du Territoire	Ingénieur Bac+5 en Génie Civil, avec des compétences avérées dans la conception et la planification d'infrastructures industrielles, une expérience de la gestion de projets d'aménagement de sites industriels et une bonne connaissance des normes de construction et des réglementations en matière d'infrastructures.	05 ans
4.	Expert forestier	Ingénieur Bac+5 en eau et forêts, spécialisé en foresterie, ayant une parfaite	05 ans

N° Ordre	Poste	Formation / Qualification	Expérience (expérience générale) minimale
		connaissance de la législation en vigueur dans le secteur des forêts, et une expérience avérée dans la gestion durable des forêts	
5.	Analyste Financier	Ingénieur Bac+5 au moins en finance, avec des compétences avérées en montage financier des projets	05 ans
6.	Juriste spécialisé en Droit de l'Environnement et Droit des Affaires	Universitaire, Bac+5 au moins, spécialisé en droit, avec une expérience avérée dans la rédaction de documents juridiques liés au développement industrielle	05 ans

Le Prestataire devra joindre à son offre la liste et le curriculum vitae de chaque personnel de maîtrise selon le tableau 1 ci-dessus, qu'il affectera à la mission.

Le Maître d'Ouvrage se réserve, pendant toute la durée de l'étude, le droit de refuser ou de faire remplacer tout personnel dont les capacités ou les comportements sont jugés inadéquats.

En cas de remplacement, il ne sera accepté que le personnel justifiant au moins des mêmes qualifications que celui indisponible. En outre, le changement de plus de 50% du personnel proposé à l'offre pourrait entraîner la résiliation du contrat.

Le Prestataire respectera la législation camerounaise pour tout recrutement.

IV.2. MOYENS MATERIELS ET LOGISTIQUES

Le Prestataire mettra en place tous les moyens matériels et logistiques nécessaires, avec pièces justificatives, pour un bon accomplissement de sa mission :

IV.2.1. MISE EN PLACE DES MOYENS EN MATERIEL

Les moyens techniques et matériels minima à mettre en place sont les suivants :

La liste du matériel informatique, de communication et logiciels présents au siège du Prestataire avec indications de la date de fabrication :

- Six (06) ordinateurs (04 postes fixes et 02 portables) acquis au cours des 02 dernières années ;
- Deux (02) imprimantes dont une, grand format, acquises au cours des 02 dernières années ;
- Deux (02) appareils photos ;
- Une (01) table traçante ;
- Deux (02) scanners ;
- Deux (02) photocopieuses dont une en couleur ;
- Une ligne téléphonique à base fixe ;
- Huit (08) téléphones portables pour le personnel ;
- Une connexion internet haut débit ;
- Deux (02) véhicules pick-up.



V. CALENDRIER D'EXECUTION

Après soumission du rapport provisoire, les observations seront émises par le Maître d'ouvrage dans un délai maximum de quinze (15) jours ouvrables et le Cocontractant disposera d'un délai de sept (07) jours pour prendre en compte et intégrer lesdites observations et produire le rapport final.

Passé les délais prescrits au Maître d'ouvrage pour faire connaître ces observations, le Cocontractant pourra considérer que ses propositions sont acceptées.

Le délai global imparti à l'ensemble de ces études est de trois (03) mois, y compris le temps de validation des différentes étapes et répartis comme suit :

Phases	Désignation	Durée (mois)
1	Rapport de premier établissement	01
2	Rapport des études de faisabilité	01
3	Rapport d'examen et pré-validation	01
TOTAL (mois)		03

N.B. : Cette durée comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses, les délais des corrections éventuelles des rapports par le prestataire, mais elle ne comprend pas les délais de validation finale des rapports.

VI. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le Prestataire sera entièrement responsable de la réalisation des prestations y compris les parties réalisées par ses sous-traitants éventuels. Il sera responsable de l'ensemble du personnel (experts et appui), les structures de soutien et la logistique indispensable en qualité et en quantité pour l'exécution de ses missions.

Aussi, il prendra toutes les dispositions nécessaires pour la bonne exécution et dans les délais impartis du travail qui lui sera confié. En particulier, il devra :

- i) entreprendre les prestations avec tout le sérieux requis conformément aux règles et aux normes internationales reconnues, avec un personnel compétent et qualifié pour les besoins de l'étude ;
- ii) respecter les us et coutumes des localités concernées;
- iii) vérifier la cohérence des données et informations collectées dans le cadre de l'exécution de son mandat ;
- iv) réaliser les prestations avec diligence et en conformité avec le calendrier d'exécution proposé et accepté;
- v) être responsable de la procédure de choix, d'acquisition et d'acheminement sur le terrain de tout équipement requis pour la réalisation des prestations;
- vi) souscrire toutes les assurances requises couvrant ses activités, ses employés, les véhicules (tous risques), sans recours contre les tiers ;
- vii) supporter les frais d'acquisition des documents, logiciels et autres services spécifiques nécessaires à l'exécution de l'étude ;
- viii) garder la confidentialité des renseignements obtenus ainsi que les résultats de ses tâches durant l'exécution de la phase des études et remettre à la fin des études les documents mis à sa disposition ;
- ix) remettre à l'organe d'exécution, à la fin de la phase des études, toutes les bases de données constituées dans ce cadre.

Le Prestataire s'engage également à respecter les prescriptions des présents termes de référence ainsi que les clauses contenues dans le marché le liant au Maître d'Ouvrage. Il est en outre tenu de ne faire usage des informations dont il aura connaissance que dans le cadre strict de la réalisation de cette étude.

Toutes les informations, données, documents, plans, rapports et autres supports utilisés demeurent la propriété du Maître d'Ouvrage. Ils ne peuvent être publiés ou communiqués à des tiers sans autorisation du Maître d'Ouvrage.

Deux semaines après réception des études, des observations formulées par la Commission de Suivi et de Recette Technique, le Prestataire déposera le rapport corrigé sous la forme définitive.

Tous les frais nécessaires à la bonne exécution et au suivi de ces prestations, et qui ne feraient pas l'objet d'un prix particulier dans le bordereau (bureaux, personnel, matériel et équipements, véhicules et fonctionnement, organisation de réunions, frais de visites et de missions du personnel du Prestataire, etc.) sont réputés être intégrés par le Prestataire dans le sous-détail des prix du bordereau.

Le prestataire fait élection du domicile dans un lieu proche de la zone de réalisation de ses prestations, les frais de fonctionnement y afférents étant à sa charge.

Il est, en outre tenu de se faire enregistrer dans la collectivité locale décentralisée territorialement compétente.

VII. SUIVI DU PROJET PAR L'ADMINISTRATION

Les prestations seront pilotées par le Chef de Service et l'Ingénieur du Marché. Ils ont pour mission de définir les orientations à suivre à chaque phase d'avancement et sont chargés d'examiner les rapports soumis par le Prestataire, avant leur transmission à la Commission de Suivi et de Recette Technique (CSRT), organe chargé de réceptionner les prestations.

Le Maître d'Ouvrage mettra à la disposition du Consultant tous les documents, données et études disponibles qui peuvent être nécessaires à la bonne exécution des prestations. Le Maître d'Ouvrage donnera au Consultant toutes les autorisations nécessaires pour accéder aux différents sites et aux services de l'Etat susceptibles de disposer des informations et documents indispensables à la bonne conduite de l'étude. Il devra également à travers la Commission de Suivi et de Recette Technique (CSRT) visée à l'article 36 du CCAP et l'Equipe de Projet du Maître d'Ouvrage (permanemment), diriger et contrôler les prestations, vérifier la qualité de leur exécution, veiller au respect des Clauses Techniques et Administratives et des délais contractuels.

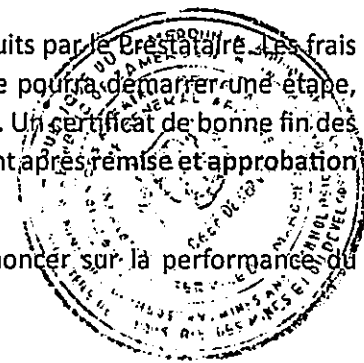
La Commission de Suivi et de Recette Technique (CSRT) sera composée des membres suivants :

1. le Maître d'Ouvrage ou son représentant, Président ;
2. le Chef Division des Affaires Juridiques du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique, Membre ;
3. le Chef de Service du Marché, Membre ;
4. l'Ingénieurs du Marché, Rapporteur ;
5. le Prestataire, Membre.

Cette Commission peut éventuelle faire recours à des experts à titre d'invité.

Cette Commission est chargée notamment de la validation des rapports produits par le Prestataire. Les frais de son fonctionnement seront supportés par le Prestataire. Le Prestataire ne pourra démarrer une étape, sans avoir obtenu l'accord écrit de l'Autorité compétente, après avis de la CSRT. Un certificat de bonne fin des prestations sera délivré à toutes fins utiles par le Maître d'Ouvrage au Consultant après remise et approbation des rapports et documents définitifs.

Elle se réunit au moins trois (03) fois au cours de la mission pour se prononcer sur la performance du Consultant pendant les trois (03) étapes ci-après :



- de premier établissement ;
- d'études de faisabilité ;
- d'examen et pré-validation.

Les rapports seront produits en douze (12) exemplaires. En complément, le Prestataire remettra l'ensemble des documents écrits sur CD ou sur clé USB, sous traitement de texte Word et Excel éventuellement.

Un certificat de bonne fin des prestations sera délivré à toutes fins utiles par le Maître d'Ouvrage au Consultant après remise et approbation des rapports et documents définitifs.

VIII. BUDGET DE LA PRESTATION

Le budget de la présente prestation est de cinquante millions (50.000.000) Francs F CFA TTC.

Descriptif	Quantité	PU (en FCFA)	PT (en FCFA)
Activités liées à la réalisation de la prestation			
Etape 1 : Rapport de premier établissement	1	5 000 000	5 000 000
Etape 2 : Etudes de faisabilité	1	33 000 000	33 000 000
Etape 3 : Examen et pré-validation	1	2 375 000	2 375 000

PIECE N°08 : MODELE DE MARCHE



MINISTERE DES MINES, DE L'INDUSTRIE
ET DU DEVELOPPEMENT
TECHNOLOGIQUE

MINISTRY OF MINES, INDUSTRY
AND TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT

COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHES

TENDER'S BOARD

MARCHE N° _____/M/MINMIDT/SG/DAG/SDBMM/SMP/2024 DU _____ PASSE APRES
APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT RELATIF A L'ETUDE DE FAISABILITE DU PARC
INDUSTRIEL A VOCATION ZONE ECONOMIQUE SPECIALE (ZES) BOIS DANS LA REGION DE L'EST.

MAITRE D'OUVRAGE: MINMIDT

OBJET DU MARCHE: ETUDE DE FAISABILITE DU PARC INDUSTRIEL A VOCATION
ZONE ECONOMIQUE SPECIALE (ZES) BOIS DANS LA REGION DE L'EST

TITULAIRE DU MARCHE : *[indiquer le titulaire et son adresse complète]*

B.P: _____ à _____, Tel _____ Fax: _____

N°R.C: _____ A à _____

N° Contribuable: _____

LIEU DE LIVRAISON : MINMIDT

MONTANT EN FCFA :

TTC	
HTVA	
T.V.A	
AIR	
Net à mandater	

DELAI DE LIVRAISON : TROIS (03) MOIS

FINANCEMENT : BIP MINMIDT-EXERCICE 2024

SOUSCRIT, LE _____

SIGNE, LE _____

NOTIFIE, LE _____

ENREGISTRE, LE _____

Entre:

Le MINMIDT *[indiquer le Maître d'Ouvrage]*,
Ci-après dénommé, «L'Autorité contractante»

D'une part

Et la société

B.P: _____; Tel _____; Fax: _____

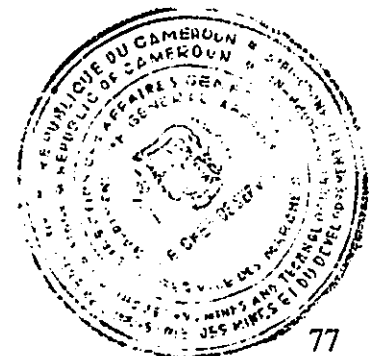
N°R.C: _____; N° Contribuable: _____

[Indiquer le nom du Fournisseur, son adresse complète ainsi que le nom et la qualité du signataire habilité],

Ci-après dénommée, « Le Fournisseur »

D'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit:



Page..... et dernière du Marché N° _____
/MINMIDT/2024.....

Passé après Appel d'Offres National Restreint *[préciser références appel d'offres]*
Avec _____,

Pour.....

Montant du Marché : *[en FCFA en chiffre et en lettres]*

Délai de livraison: *[A compléter en jours, semaines, mois ou années]*

LU ET ACCEPTE PAR LE COCONTRACTANT

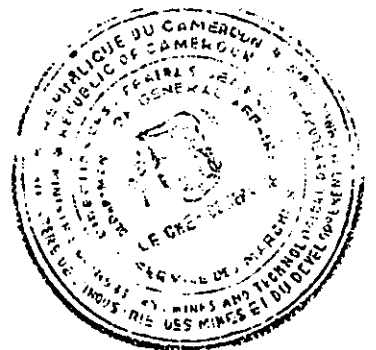
YAOUNDE, LE _____

LE MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT
TECHNOLOGIQUE

YAOUNDE, LE _____

ENREGISTREMENT

Pièce 9 : FORMULAIRES ET MODELES A FOURNIR PAR LES SOUMISSIONNAIRES



DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

Je soussigné, (nom du Prestataire)

Nationalité :

Domicile :

Fonction :

En vertu de mes pouvoirs de Directeur Général, après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres International n° *[indiquer la nature de la prestation]*.

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cet Appel d'Offres.

Fait à _____ le _____

Signature, nom et cachet du prestataire

MODELE DE GARANTIE DE SOUMISSION (Caution de soumission)

Attendu que *[nom du soumissionnaire]*, ci-dessous désigné « le Soumissionnaire » a soumis son offre en date du *[date du dépôt de l'offre]* pour la réalisation des prestations *[nom et /ou description de la mission]* (ci-dessous désigné : « prestations »)

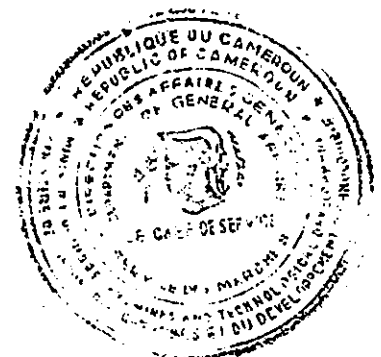
Nous *[nom de la banque]* de *[nom du pays]*, ayant notre siège à *[adresse de la banque]* (ci-dessous désigné comme « la banque »), sommes tenus à l'égard du *[Maître d'Ouvrage]* pour la somme de _____ F CFA que la banque s'engage à régler intégralement *[Maître d'Ouvrage]*, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires. Signé et authentifié par ladite Banque le _____ jour de _____(année).

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

- 1 Si le Soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité stipulée par la Soumission dans son offre ; ou
- 1 Si le Soumissionnaire, s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par *(Maître d'Ouvrage)* pendant la période de validité.
 - a) manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ou,
 - b) manque à fournir la garantie bancaire de bonne exécution, comme prévu dans les Instructions aux soumissionnaires.

Nous nous engageons à payer à *(Maître d'Ouvrage)* un montant allant jusqu'au maximum de la somme ci-dessus dès réception de sa demande écrite, sans que *(Maître d'Ouvrage)* soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que, dans sa demande, *(Maître d'Ouvrage)* notera que le montant qu'il déclare lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux sont remplies et qu'il spécifiera quelle ou quelle (s) conditions (s) a joué ou ont joué.

La présente garantie demeurera valable jusqu'au trentième jour (30) inclus au-delà de la fin du délai de validité des offres ; toute demande de *(Maître d'Ouvrage)* tendant à la faire jouer devra parvenir à la Banque dans ce délai.



MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Banque :

Référence de la caution : N°.....

Adressée à [indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que le fournisseur [nom et adresse de l'entreprise] ; ci-dessous désignée s'est engagé, en exécution du marché désigné « le Marché», à réaliser [indiquer la nature des fournitures]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le fournisseur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à [indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %] du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du Marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au fournisseur ce cautionnement,

Nous,..... [Nom et adresse de banque]

Représentée par [noms des signataires]

Ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du Marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de [en chiffres et en lettres]

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libéra d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès sa notification au fournisseur, par le Maître d'Ouvrage, de l'approbation du Marché. Elle sera libérée dans un délai de [indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des travaux.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à....., le

[Signature de la banque]

Pièce 10 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS



LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

- 1) AFRILAND FIRST BANK (AFB), B.P 11 834, Yaoundé ;
- 2) BANGE BANK CAMEROUN (BANGE CMR), B.P. 34 692, YAOUNDE ;
- 3) BANQUE ATLANTIQUE CAMEROUN (BACM), B.P. 2 933, DOUALA ;
- 4) BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME), B.P. 12 962, YAOUNDE ;
- 5) BGFIBANK CAMEROUN (BGFIBANK CAMEROUN), B.P. 660, DOUALA ;
- 6) BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC), B.P. 1 925, DOUALA ;
- 7) CITIBANK CAMEROON (CITIBANK CAMEROON), B.P. 4 571, DOUALA ;
- 8) COMMERCIAL BANK-CAMEROUN (CBC), B.P. 4 004, DOUALA ;
- 9) CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE – BANK (CCA-BANK), B.P. 6 578, YAOUNDE ;
- 10) ECOBANK CAMEROUN (ECOBANK), B.P. 582, DOUALA ;
- 11) NATIONAL FINANCIAL CREDIT-BANK (NFC-BANK), B.P. 6 578, YAOUNDE ;
- 12) SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE – CAMEROUN (SCB-CAMEROUN), B.P. 300, DOUALA ;
- 13) SOCIETE GENERALE CAMEROUN (SGC), B.P. 4 042, DOUALA ;
- 14) STANDARD CHARTERED BANK CAMEROUN (SCBC), B.P. 1 784, DOUALA ;
- 15) UNION BANK OF CAMEROON (UBC), B.P. 15 569, DOUALA ;
- 16) UNITED BANK FOR AFRICA (UBA), B.P. 2 088, DOUALA ;
- 17) REGIONALE BANK

COMPAGNIE D'ASSURANCES

- 18) ACTIVA ASSURANCES, B.P. 12 970, DOUALA ;
- 19) AREA ASSURANCES, B.P. 15 584, DOUALA ;
- 20) ATLANTIQUE ASSURANCES CAMEROUNIARDT, B.P. 3 073, DOUALA ;
- 21) CHANAS ASSURANCES, B.P. 109, DOUALA ;
- 22) CPA S.A., B.P. 54, DOUALA ;
- 23) NSIA ASSURANCES, B.P. 2 759, DOUALA ;
- 24) PRO ASSUR S.A, B.P. 5 963, DOUALA ;
- 25) PRUDENTIAL BENEFICIAL GENERAL INSURANCE, B.P. 2 328, DOUALA ;
- 26) ROYAL ONYX INSURANCE CIE, B.P. 12 230, DOUALA ;
- 27) SAAR, B.P. 1 011, DOUALA ;
- 28) SANLAM ASSIRANCES CAMEROUN, B.P. 12 215, DOUALA ;
- 29) ZENITHE INSURANCE, B.P. 1 540, DOUALA ;

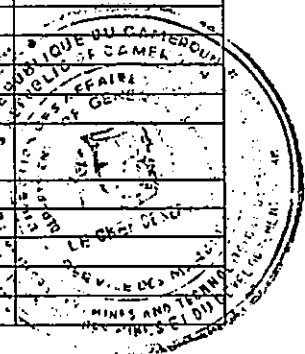
Pièce 11 : GRILLE D'EVALUATION



PIECE N°12: CRITERES D'EVALUATION DU DOSSIER TECHNIQUE
Critères d'évaluation du Dossier Technique

Profil des experts		Notation	Observations
Chef de mission (E1) Economiste : 10 points	Diplôme BAC+5 en sciences économiques (Attestation de présentation de l'original du diplôme)	2	
	Nombre d'années d'expérience générale : 01pts pour expérience [1-5]ans : 02 pts pour expérience [6-09]ans : 03 pts pour expérience supérieure ≥ 10 ans	3	
	Nombre de projets similaires auxquels le concerné a participé (≥ 2)	2	
	Nombre de projets similaires auxquels le concerné a participé en qualité de chef de mission (≥ 1)	2	
	CV+ Attestation de disponibilité + photocopie CNI signée	1	
industriel (E2) : 08 points	Diplôme BAC+5 en génie industriel(Attestation de présentation de l'original du diplôme)	2	
	Nombre d'années d'expérience générale : 01 pt pour expérience [1-3]ans : 02 pts pour expérience [3-5]ans et 03 pts pour expérience supérieure à 05 ans	3	
	Nombre de projets similaires auxquels le concerné a participé (≥ 2)	2	
	CV+ Attestation de disponibilité + photocopie CNI signée	1	
Ingénieur en Génie Civil ou en Aménagement du Territoire (E3): 08 points	Diplôme BAC+5 Ingénieur Bac+5 en Génie Civil, avec des compétences avérées dans la conception et la planification d'infrastructures industrielles, une expérience de la gestion de projets d'aménagement de sites industriels et une bonne connaissance des normes de construction et des réglementations en matière d'infrastructures.	2	
	Nombre d'années d'expérience générale : 01 pt pour expérience [1-3]ans : 02 pts pour expérience [3-5]ans et 03 pts pour expérience supérieure à 05 ans	3	
	Nombre de projets similaires auxquels le concerné a participé (≥ 2)	2	
	CV+ Attestation de disponibilité + photocopie CNI signée	1	
Expert forestier (E4): 08 points	Diplôme BAC+5 en eau et forêts, spécialisé en foresterie, ayant une parfaite connaissance de la législation en vigueur dans le secteur des forêts, et une expérience avérée dans la gestion durable des forêts	2	
	Nombre d'années d'expérience générale : 01 pt pour expérience [1-3]ans : 02 pts pour expérience [3-5]ans et 03 pts pour expérience supérieure à 05 ans	3	
	Nombre de projets similaires auxquels le concerné a participé (≥ 2)	2	

	CV+ Attestation de disponibilité + photocopie CNI signée	1	
Analyste Financier (E5) :08 points	Ingénieur Bac+5 au moins en finance. avec des compétences avérées en montage financier des projets	2	
	Nombre d'années d'expérience générale : 01 pt pour expérience [1-3]ans ; 02 pts pour expérience [3-5]ans et 03 pts pour expérience supérieure à 05 ans	3	
	Nombre de projets similaires auxquels le concerné a participé (≥ 2)	2	
	CV+ Attestation de disponibilité + photocopie CNI signée	1	
Juriste spécialisé en Droit de l'Environnement et Droit des Affaires (E6) : 08 points	Diplôme BAC+5 spécialisé en droit, avec une expérience avérée dans la rédaction de documents juridiques liés au développement industrielle	2	
	Nombre d'années d'expérience générale : 01 pt pour expérience [1-3]ans ; 02 pts pour expérience [3-5]ans et 03 pts pour expérience supérieure à 05 ans	3	
	Nombre de projets similaires auxquels le concerné a participé (≥ 2)	2	
	CV+ Attestation de disponibilité + photocopie CNI signée	1	
Total qualifications et expériences du personnel		50pts	
Références du Cabinet			
Nombre de projets réalisés relatifs aux prestations envisagées ou similaires (études) au cours des cinq dernières (1ère et dernière page du marché ou de la Lettre-Commande signés + PV de réception)		01 point par projet pour un maximum de 05 projets	
Total références du Cabinet		05 points	
Chiffre d'affaires (cinq (05) dernières années)			
Entre 50 et 100 millions		03 points	
Plus de 100 millions		05 points	
Total Chiffre d'affaires		05 points	
Méthodologie et plan de travail			
Organigramme du cabinet		05 points	
Compréhension de la mission		05 points	
Descriptif et méthodologie		05 points	
Planning et conformité au délai de soumission		2.5 points	
Tâches confiées à chacun des membres de l'équipe et calendrier		05 points	
Observations et suggestions sur les HDRs		2.5 points	
Total méthodologie et plan de travail		25 points	
Logistique			
Véhicule de mission pick-up(02)		02points	
Six ordinateurs (04postes fixes et 02 portables) acquis au cours des 02 dernières années.		02point	
Photocopieuses (02 dont une en couleur)		01point	
Téléphones portables (08)		01 point	
Ligne téléphonique à base fixe		01 point	
Connexion internet(haut débit)		01 points	
02 scanners		01 point	
Une table traçante		0,5 point	
Deux appareils photos		01 point	
Deux imprimantes. dont un grand format acquis au cours des deux dernières années		1,5 point	
Total logistique		12 points	
Présentation générale de l'offre			
Reliure et respect de l'ordre des pièces prescrit par le RPAO		2points	
Lisibilité et intercalaires en couleur autre que le blanc		1point	
Total présentation		3 pts	



NB :

- Fournir des documents attestant que ce matériel appartient à l'entreprise ;
- La CIPM se réserve le droit de vérifier la véracité des informations portées dans les offres.